



Procès-verbal du Conseil communautaire

01 Février 2024– 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-La-Montagne, au nombre de trente-sept, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; COLLET-DUFAYS Céline ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; SALVIAT Gérard (suppléant) ; BŒUF Jacques ; LANNEAU Guy (suppléant) ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Nadine RAVET à Didier MOMIANDRE ; Laurence CHEVREUX à Evelyne PINLON

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; ARNAUD Christian ; BRUNET Guy

Valérie BERTIN : « Je vous propose de commencer la séance, donc je remercie Didier MIOMANDRE de nous accueillir au premier conseil de l'année. J'ai le plaisir d'accueillir deux nouveaux conseillers communautaires, suite à la démission de Dominique LABOURIER, nous retrouvons Serge DURAND, et puis nous accueillons Monsieur GOMY en remplacement d'Elodie MALHOMME, qui a démissionné car elle n'habite plus sur le territoire ».

Valérie BERTIN procède à l'appel.

Valérie BERTIN : « Je vais aussi vous présenter et accueillir un nouvel agent qui est arrivé à la direction, Aurélie MEZERGUES, voilà je vous la présente ce soir. Nous allons donc procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. »

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Benjamin SIMONS est désigné à l'unanimité

Valérie BERTIN : « Je vous le disais en préambule, merci à Didier MIOMANDRE de nous accueillir ce soir pour le premier conseil de l'année. Si l'année 2023 s'est achevée dans un contexte national et international empreint d'incertitudes et de tensions, 2024 débute dans un contexte tout aussi tourmenté, une carte scolaire avec 11 fermetures de classe annoncées, je vous proposerai tout à l'heure d'examiner, après l'ordre du jour, un projet de motion pour le maintien de l'offre scolaire du territoire, et je souhaite également apporter mon soutien aux agriculteurs qui vivent actuellement une crise majeure dans leur profession. Les agriculteurs et agricultrices sont nos familles, nos amis, nos voisins, nos élus, nous les voyons et savons que le métier d'agriculteur est éprouvant physiquement et moralement, donc je suis profondément touchée par ces hommes, ces femmes, qui malgré leur énorme travail quotidien, n'arrivent pas à vivre dignement de leur métier. J'aimerais leur faire part de toute ma sympathie et ma solidarité, au vue de la détresse dans laquelle sont certaines familles. Le monde agricole vit, on le sait, une période difficile depuis trop longtemps et les crises successives – sécheresses, COVID, prix de l'énergie, inflation - ont aggravé, un peu plus, la situation économique des agriculteurs. Bien sûr, je ne cautionne pas les dégradations.

il est évident que les agriculteurs subissent la concurrence déloyale des productions agricoles étrangères moins exigeantes au niveau environnemental et sociétal. Et je trouve cela bien injuste. Nous, élus locaux, nous n'avons pas toutes les cartes en main au sujet de cette « crise agricole » mais je tenais à rappeler que nos collectivités territoriales, Communes et Communauté de communes, mettent en œuvre, avec le Département, un « Programme Alimentaire Territorial » pour favoriser les circuits courts alimentaires. On réalise aussi des travaux sur les milieux aquatiques au titre de la GEMAPI, et nous cherchons des solutions mesurées pour leur permettre d'avoir de nouveaux revenus avec la production de photovoltaïque. Donc je voudrais leur dire, ce soir, Mesdames et Messieurs, agriculteurs et agricultrices, que nous sommes fiers de ce que vous faites ! Nous vous remercions de bien nous nourrir, de préserver nos paysages et tout simplement, de vivre ici.

Voilà c'était mon petit message introductif de soutien au monde agricole.

J'ai oublié de donner la parole au Maire de Saint Yrieix, s'il veut nous dire un petit mot d'accueil ? il a eu un très beau portrait cette semaine dans la Montagne »

D MIOMANDRE : « Bonsoir à toutes et tous, j'avais prévu moi aussi un petit préambule de soutien aux agriculteurs mais je ne vais pas faire une redite car tu l'as brillamment fait. Je voudrais juste faire une petite annonce technique, je ne voudrais pas que vous ayez peur, parce que nous avons dans la salle un petit problème avec l'alarme incendie qui se déclenche intempestivement, assez régulièrement, nous avons fait venir le service de maintenance déjà trois fois, mais ils n'ont pas réglé le problème, ils ne l'ont même pas identifié. Donc j'espère, je croise les doigts pour que ce soir tout se passe bien ».

Valérie BERTIN : « Nous allons donc commencer le premier point avec une présentation de la maison de l'emploi et de la formation. Nous avons sa présidente qui est à nos côtés et son

directeur M. FURELAUD que j'invite à prendre à la parole pour la présentation. Nous avons besoin d'un micro svp. »

Rappel de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023

Présentation de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

Présentation de l'étude de préfiguration d'un ou plusieurs "S.C.O.T." par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse : débat en vue d'une position Creuse Grand Sud

1) Administration Générale, finances

1. Création d'un poste de sage-femme
2. Révision des tarifs Aquasud

2) Enfance Jeunesse

3. Règlement de fonctionnement du Multi-Accueil

3) Environnement : Service Public de Gestion des déchets

4. Règlements intérieurs des déchèteries, et de la collecte des déchets ménagers
5. Campagne 2024 de prestation de lavage des bacs, choix du prestataire
6. Désignation des représentants de la Communauté de communes Creuse Grand Sud chez
EVOLIS 23

4) Développement, Aménagement et Transitions

7. Convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine
8. Campus Connecté

Questions diverses

Présentation de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

C COLLET-DUFAYS : « Je fais juste une rapide introduction de ce qu'est la maison de l'emploi et de la formation parce que le directeur lui va le refaire. Juste que j'ai pris la présidence en mai 2023, depuis j'avoue que c'est un travail très intéressant, très enrichissant mais aussi très concentrateur de temps, mais passionnant, vous allez voir pourquoi parce qu'il va vous la présenter. »

B FURELAUD : « Merci pour votre invitation, je vais essayer de faire le plus concis possible pour qu'on est, éventuellement, quelques minutes pour pouvoir échanger sur des questions-réponses. Alors c'est simple, la maison de l'emploi et de la formation dans le 23, c'est quoi, c'est où, et pour qui et pourquoi ? La maison de l'emploi c'est quoi, avant tout c'est une association de loi 1901, qui a maintenant 25 ans d'âge, qui a évolué, qui a changé de nom, qui après a été l'objet de fusion entre plusieurs structures dont la dernière avec la maison de l'emploi et de la formation de l'arrondissement d'Aubusson, pour devenir une maison de l'emploi à l'échelle départementale. Qui dit association dit membres, bureau, conseil d'administration, je vais vous parler de l'organisation des membres de cette association très particulière, il y a aujourd'hui 5 collèges dans l'association, le premier est le collège des collectivités locales, dans lequel on retrouve les communes d'Aubusson et la Souterraine, qui étaient les deux communes à l'origine de la création des maisons de l'emploi il y a fort longtemps maintenant. On va retrouver aussi des collectivités territoriales, des communautés de communes comme Creuse Grand Sud, et les communautés de communes de l'ouest Creuse, qui elles aussi sont à l'origine des maisons de l'emploi. On trouve aussi le Conseil Départemental et Régional de Nouvelle Aquitaine. On a un collège qui va regrouper des représentants des entreprises, un collège qui est constitué de syndicats de salariés, un collège de représentants d'associations du département et enfin, un collège qui est un peu plus technique c'est le service civique de l'emploi, en fait ce sont toutes les administrations qui interviennent dans le traitement de l'emploi, donc l'état, pôle emploi, mission locale, cap emploi. Mission locale c'est pour l'accompagnement des jeunes, Cap Emploi c'est pour l'accompagnement des personnes ayant un statut de handicap. Je ne vais pas rentrer dans le détail du bureau, du conseil d'administration, juste pour vous dire, Madame COLLET-DUFAYS l'a dit, il y a une présidence qui alterne entre la commune d'Aubusson et la commune de La Souterraine, tous les trois ans. Donc après trois mandats de présidence de la commune de la Souterraine, on est maintenant sous la présidence de la commune d'Aubusson. La présidence ne donne pas droit à des indemnités. Alors c'est où, c'est sur 4 sites sur le département, deux lieux historiques, on en a parlé : Aubusson, basée dans les locaux de la passerelle, et la Souterraine, dans un bâtiment qui avait été rénové lui aussi. Nous avons aussi un site à Royère-de-Vassivière, qui vous allez voir dans la présentation des activités qui est basé historiquement sur Royère-de-Vassivière, et enfin un site à Guéret qui s'est développé avec l'ouverture du pôle social qui s'est renforcé, et l'association vient d'acquérir des locaux sur Guéret pour héberger un certain nombre de ses activités, sans abandonner les deux sièges principaux qui sont Aubusson et La souterraine. Les activités qui sont développées sont départementales et

vous allez voir pour certaines bien au-delà du périmètre départemental. Alors l'association avait été créée, je reprends juste un petit mot des statuts qui disaient que la vocation de l'association est de promouvoir tous types de coopération visant la revalorisation des potentialités en terme de développement de l'économie, de l'emploi et de la formation. Notre activité aujourd'hui est organisée en 4 pôles d'activités, je vous ai pré-distribué à chacun un certain nombre de flyers. Donc pour certains pôles d'activités vous allez retrouver les flyers. Le 1^{er} pôle d'activité c'est l'insertion par l'activité économique, alors là il n'y a pas de flyer, ne cherchez pas. Qu'est-ce que c'est, c'est le portage de chantier d'insertion. Un chantier d'insertion, c'est une entreprise quelque part, qui offre un emploi permettant à tout salarié d'acquérir des savoirs être, un rythme de travail et grâce à un accompagnement socio-professionnel pour lever les freins à l'emploi, organiser un parcours de formation et se positionner sur un emploi. C'est un CDD classique, avec une rémunération basée au SMIC. Les salariés ont des profils différents, bien souvent des demandeurs d'emploi qui cumulent un certain nombre de points : l'accès à l'emploi, la langue, la mobilité, la formation. Contrairement aux idées reçues ce n'est pas pour les gens qui sortent de prison. Il faut arrêter sur les idées préconçues, vous avez certainement sur vos communes des personnes qui ont été reçues sur le chantier d'insertion de Royère, qui s'appelle la banque de Mob, je sais qu'il y en a qui sont issues de vos communes. Ces deux chantiers d'insertion de la ville de Royère et La Souterraine ont une activité support identique, c'est l'entretien d'espaces naturels, de chemins de randonnée, d'ouverture de chemins de randonnée, l'entretien de zone naturelle, de fabrication de mobilier en bois, de passerelle, en fonction des demandes des communes. On intervient sur demande des communes, sur demande des collectivités dans le cadre de marchés, notamment des communautés de communes pour l'entretien des chemins de randonnée, ou avec le département comme c'est le cas pour l'entretien des chemins de randonnée inscrits dans le schéma départemental, et puis ensuite on peut travailler avec le conservatoire des espaces naturels sur un marché, on peut aussi intervenir sur vos communes pour appuyer vos agents municipaux, sur les petites communes rurales, sur les petits travaux de peinture, refaire une classe, rafraîchir une salle des fêtes. Ce sont des choses que l'on peut faire avec notre chantier. La deuxième activité que nous portons ce sont les transports d'utilité sociale, je vais en parler tout à l'heure dans le volet mobilité. Voilà pour la présentation des chantiers d'insertion, je ne l'ai pas dit sur Royère-de-Vassivière, il y a 6 salariés en parcours d'insertion, la Souterraine, je n'en parle pas, c'est la même chose, et sur les transports d'utilité sociale, on a deux salariés, deux chauffeurs qui sont basés à Aubusson. Le deuxième pôle d'activité, c'est le pôle espace régional d'information de proximité. Ce sont les deux flyers les plus grands. Cet espace régional d'information de proximité, on parle souvent, en disant plutôt ERIP, c'est un dispositif qui est financé par le conseil régional de Nouvelle Aquitaine, dans le cadre de sa compétence orientation/formation. »

B FURELAUD : « Donc les espaces régionaux d'information de proximité sont les deux plus grands flyers, donc compétence financée par le conseil régional de Nouvelle Aquitaine, par le fonds de soutien Européen et par l'Etat. Pour mettre en place ce dispositif, la Région a

découpé le territoire de la Creuse en deux bassins de l'emploi, qui portent chacun un espace régional d'information de proximité, pour la maison de l'emploi qui porte les noms d'ERIP du département de la creuse, on a l'ERIP Est Creuse et Ouest Creuse pour se faciliter la vie, mais comme c'est basé sur les anciens arrondissements l'ouest Creuse va de Boussac jusqu'à Bourgneuf, on ne peut pas dire que Boussac c'est exactement l'ouest de la Creuse, mais c'est pour avoir une idée des deux espaces. Alors c'est pour tout le monde, tous les publics, qu'ils soient scolaires, salariés, demandeurs d'emploi ou personnes en recherche de reconversion professionnelle ou s'interrogeant, ce sont des informations de conseils sur les métiers, sur les formations, sur l'emploi local, la création/reprise d'entreprise et sur tous les dispositifs d'accompagnement de la région Nouvelle Aquitaine. Notre site principal est à Aubusson, il y a des sites en itinérance sur l'est Creuse, ce sont Auzances et Chambon sur Voueize, qui sont aujourd'hui nos sites délocalisés. Et on s'interroge pour s'installer sur d'autres communes. Alors on y retrouve de l'accueil individuel, du conseil individuel, on organise aussi des ateliers pour découvrir les potentialités du territoire, sur les techniques de recherche d'emploi, et on les adapte en fonction des différents acteurs locaux, des projets, des différents partenaires, et des besoins, éventuellement, des collectivités avec lesquelles on travaille. On organise aussi des évènements, le dernier évènement organisé sur Aubusson, c'est-à-dire le forum des métiers de la défense et de la sécurité. On fait aussi de grosses interventions dans les établissements scolaires, les lycées et les collèges, ça peut être aussi bien pour faire découvrir des métiers avec des témoignages de chefs d'entreprise, cela peut être aussi des ateliers pour essayer d'identifier ses choix professionnels ou cette idée de parcours à venir, on travaille avec l'éducation nationale, on intervient de toute façon dans les établissements scolaires à la demande des chefs d'établissements. Et après sur les territoires, je sais qu'on a pu travailler avec certaines communes qui souhaitaient valoriser le commerce de centre bourg, d'organiser des sortes de rallyes « je découvre les métiers de mon bourg » donc on prépare ça avec les collégiens, la confection d'un questionnaire, l'itinérance pour aller interroger une dizaine de commerçants, d'artisans de la commune et après derrière des enquêtes métiers qui étaient présentées à l'ensemble de la classe en fin de journée. C'est le type d'activité que l'on peut monter et construire avec les établissements scolaires. Voilà sur cette partie espace régional d'information de proximité. Est-ce qu'il y a des questions avant que je continue ? Ensuite le troisième pôle c'est l'accompagnement et le développement d'initiatives autour de l'emploi et du recrutement. Là en fait, la maison de l'emploi, elle est à l'écoute des projets, des idées qui se font jour sur les territoires et va essayer d'apporter sa pierre à l'édifice souvent cela peut être sur des projets partenariaux, alors je vais en citer trois ; on a notamment travaillé, c'est sur la partie ouest, centre-ouest de la Creuse, à la mise en place d'une école de la deuxième chance, qui s'adresse aux jeunes décrocheurs, aux jeunes en formation, qui va ouvrir début mars, qui va à terme se diffuser sur l'ensemble du territoire de la creuse, avec un premier site qui ouvre à la Souterraine, puis Guéret et après, on en parlait encore cet après-midi avec les différents financeurs du projet, pour la partie creusoise. C'est un projet lien d'envergure départementale et en tout cas avec le département de la Haute Vienne. Nous avons pu aussi travailler sur les banques de recrutement dans le secteur du médico-social, là ça concerne tous les territoires. Une action que j'aime mettre en avant car je crois que la

réussite de l'association, c'est cette négociation de véhicules de fonction pour les salariés des services d'aide à domicile. Cela a commencé il y a de nombreuses années, on essaie de trouver une solution pour éviter que les salariés doivent poser des jours d'arrêt maladie parce que leur véhicule est en panne et qu'ils ne pouvaient pas aller travailler, on a fini par aboutir à négocier des flottes de véhicules en grand nombre pour faire baisser les prix et les mettre à disposition des entreprises et des associations d'aides à domicile pour qu'elles puissent les remettre en véhicules de fonction, comme ça les salariés ont un véhicule neuf en parfait état pour leur vie professionnelle, mais aussi pour leur vie privée, évitant d'avoir un deuxième véhicule. Aujourd'hui, c'était vraiment un projet porté par la maison de l'emploi, on entame la troisième année du dispositif, aujourd'hui ce sont plus de 1000 voitures qui ont été négociées et qui sont mises à disposition de salariés d'aide à domicile. Aujourd'hui il y a des voitures en Creuse, en Gironde, en Ariège, dans les Deux Sèvres, en Charente. 2024 ce sera la Loire Atlantique qui sera aussi pourvue et on a présenté ce dispositif dans plus de 35 départements en France, c'est vraiment une belle réussite qui évidemment est partie de la Creuse. »

M MOINE : « C'est tellement une belle réussite que la Présidente du Département était persuadée que c'était de son initiative ! »

B FURELAUD : « Donc voilà sur ces initiatives territoriales. On est à l'écoute, on essaie d'avoir des oreilles, et on essaie d'accompagner. Peut-être que l'on va travailler sur un projet de territoire Aubusson-Felletin, peut-être sur la thématique du textile et de la laine. Enfin, le dernier pôle qui est devenu finalement, le plus gros pôle de la maison de l'emploi et de la formation, au fil des années, c'est le battant mobilité solidaire départementale que l'on estampille notre marque finalement sur les actions de mobilité, c'est le réseau MAP l'accélérateur de mobilité. Cela a été mis en place dès 2015 sur l'ensemble du département, l'idée c'est de permettre aux personnes qui rencontrent des difficultés de mobilités de trouver des solutions de mobilité adaptées, durables, à leur situation. C'est parti du constat suivant, ce département de la Creuse, vous ne le saviez peut-être pas, mais il y avait des associations qui louaient des scooters, ou même avant les scooters, qui louaient des mobylettes pour aller travailler, quelques-unes avaient une ou deux voitures, et on s'est rendu compte, 2012-2013-2014, qu'une solution matérielle ne résolvait pas le problème de la mobilité. La mobilité, effectivement, c'est aussi beaucoup dans la tête. Là ici, ce soir, nous sommes tous mobiles, venir à Saint-Yrieix-La-Montagne on sait faire, si demain il faut aller à Paris on sait faire, s'il faut prendre l'avion, on va se débrouiller on va y arriver, mais il y a beaucoup de gens autour de vous qui sont peut-être allés à Guéret, mais ils ne sont pas allés à Limoges, et même dans les plus jeunes, aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui n'ont pas bougé. Donc de prendre une ligne de bus pour aller à Limoges ce n'est pas simple pour tout le monde, ça s'apprend. Alors imaginez quand on arrive à la gare Limoges Bénédicte, il faut aller à Paris et qu'après faut aller en Normandie, faut prendre le métro, tout ça, ça s'apprend. C'est ce qui s'appelle le conseil en mobilité, l'accompagnement à la mobilité. Donc pour notre offre de service, on met en

place des ateliers « cultures mobilités », là c'est pour les gens qui n'ont pas encore le niveau pour entrer en auto-école pour apprendre le code. S'il faut passer le code de la route aujourd'hui, si vous ne savez pas reconnaître les couleurs, si vous ne savez pas reconnaître les formes, associer qu'un triangle ça veut dire attention, vous n'allez pas y arriver. En plus, même si les questions étaient facilitées ces derniers temps, il y a parfois des doubles négations, passer le code, aujourd'hui, ce n'est pas forcément une sinécure. Donc quand on a un niveau de français limite, ou des connaissances de base limites, ce n'est pas forcément évident. Pour les personnes qui ne sont pas francophones nous avons mis en place des formations intégrales « code ». On apprend le français avec les mots qui sont utiles, le langage qui est utile sur le permis de conduire. On fait à peu près une session par an. Nous avons aussi des ateliers « bouger en Creuse », cela revient à peu près à ce que je disais tout à l'heure, on apprend à programmer un déplacement et à être autonome pour ce déplacement. Donc là, aujourd'hui, on les a programmés en 2024 sur nos 6 différents sites d'intervention sur le département, que sont Guéret, La Souterraine, Aubusson, Boussac, Auzances et Bourgneuf. Donc depuis La souterraine, le défi sera d'aller à Limoges, au tribunal par exemple. Si on est sur Auzances, ce sera d'aller sur Montluçon, si on est sur Bourgneuf, ce sera d'aller sur Guéret, avec toujours un objectif, donc on se prépare, on va trouver les horaires de bus, on va trouver ou est ce qu'on achète son ticket, ce sont vraiment des ateliers pour apprendre à évoluer. Des formations permis de conduire, on a une auto-école sociale au niveau de la MEF, qui a 4 agréments, donc 4 auto-écoles (la Souterraine, Aubusson, Guéret et Bourgneuf). Alors une auto-école sociale, c'est avant tout une auto-école, on apprend à passer le permis de conduire en sécurité, sauf qu'aujourd'hui on met en place une pédagogie adaptée aux personnes qui ont du mal, notamment sur le passage du code de la route, mais on va aussi avoir une pédagogie adaptée sur l'apprentissage de la conduite. Aujourd'hui, les usagers et bénéficiaires de notre auto-école, ne sont pas des jeunes qui vont avoir une évaluation à 20h ou 25h d'heures de conduite. On a toujours des gens qui sont à 40, 50h de conduite voir plus, 60h de conduite, des gens qui ont énormément de freins, d'appréhensions, et donc on va aussi accompagner sur des ateliers de gestion du stress pour aider les personnes. Voilà pour synthétiser une auto-école sociale c'est une auto-école avec une pédagogie plus adaptée, mais ce n'est pas une auto-école moins chère. Le choix qui avait été développé par la maison de l'emploi, c'était de faire une auto-école au prix du marché, et une auto-école qui fonctionne sans subventions publiques, comme ça il n'y a pas de concurrence avec les collègues, et la différence on la fait sur la pédagogie. Puis pour finir sur la mobilité, on a aussi des solutions matérielles, donc on fait de la location de véhicules à tarif social, donc on a des voitures, on a des voiturettes, on a des scooters, demain on va avoir des vélos. »

C COLLET-DUFAYS : « Donnez le chiffre, combien il y en a ? »

B FURELAUD : « Alors il y a 15 voitures, 17 voiturettes électriques et on a 20 scooters, qui sont accessibles sur l'ensemble du département de la Creuse. Ça fait une gestion avec un numéro unique, qui permet de réserver, de voir si on peut accéder au service, et ensuite on va avoir des points de remise de véhicule. Donc, on en a un sur Aubusson, on peut avoir des remises de scooters sur Royère-de-Vassivière, sur le sud de la Creuse, et après ça va être Guéret, Auzances, La Souterraine. On avait mis en place des voiturettes électriques, c'était les Twizy bleues, en location depuis 2017, donc on était un peu avant-gardiste, et maintenant ce sont les Citroën AMI, et dans quelques jours vous allez en voir des nouvelles, qui ont une autre forme, on va en parler. On a travaillé en partenariat avec le Secours Catholique, pour les problématiques de gestion de caution, car pour louer un véhicule il faut déposer une caution et quand les gens n'ont pas les moyens de déposer une caution, on a trouvé un partenaire qui fait l'avance de caution. Le tarif c'est 5 euros par jour pour la voiture, assurance compris et kilomètres illimités, pour les voiturettes 3 euros et 1.50 euros pour les scooters. Nous faisons aussi du micro crédit social, donc le micro crédit social c'est trouver des solutions de crédit pour les personnes qui ne peuvent pas aller mobiliser un crédit auprès de leur banque, parce qu'il y a eu un incident bancaire, parce qu'ils ne sont pas suffisamment solvables ; ce sont des opérateurs qui ont un taux un petit peu plus élevé que le marché, mais qui vont avoir une approche plutôt bienveillante et plus ouverte sur l'ouverture d'une ligne de crédit. C'est limité à 5000 euros, et nous les réservons, dans ceux que nous gérons à la maison de l'emploi, que pour les projets mobilité, réparations, achats, formation et paiement du permis de conduire. Dernier service de mobilité qui a été développé par la maison de l'emploi, j'en ai parlé un petit peu tout à l'heure, c'est le transport à utilité sociale. Pour faire simple, un transport d'utilité sociale c'est du taxi à tarif social. J'ai besoin de me déplacer pour aller chez le médecin, pour aller à l'hôpital, pour aller sur un rendez-vous pour un emploi, pour aller faire mes courses aussi, parce que je n'ai pas de voiture, que j'habite sur un lieu isolé, pour faire simple c'est une dérogation de la réglementation des taxis, qui permet, le Ministère des transports le permet, à des associations de faire du taxi sans avoir de licence de taxi. On encadre le tarif, c'est-à-dire que ce n'est pas plus de 30 cts le kilomètre, voilà, donc évidemment on est très concurrentiel, et comme on est très concurrentiel, le service est limité aux habitants des communes les moins densément peuplée. Donc en Creuse, c'est tout le département, sauf Guéret et Sainte Feyre, ou alors un accès sous condition de ressource. Il faut avoir moins de 1000 euros par mois de ressource pour pouvoir accéder au service. Aujourd'hui, nous avons 4 véhicules, 3 sites, celui de La Souterraine qui a été créé en 2021, on a ouvert à Aubusson à l'automne 2023, et on est en train d'ouvrir sur Guéret, nous avons deux chauffeurs à chaque endroit, et tous nos chauffeurs sont des salariés en parcours d'insertion. Quand on prend le TUS on a un moyen de mobilité mais en plus on accompagne les chauffeurs dans leur parcours de réinsertion professionnelle. Alors les chiffres sur 2023, 130 personnes ont utilisé le service, il y a eu 900 trajets de réalisés avec 36 km en moyenne, alors j'essaie de regarder un peu sur votre communauté de communes, malgré une ouverture qui s'est effectuée à l'automne 2023 ; aujourd'hui on a 20 personnes qui ont bénéficié, ils sont d'Aubusson, de Felletin, il y a quand même un bon démarrage sur Aubusson de notre service. Pour finir sur la mobilité, sur notre réseau MAP, c'est de vous dire que la maison de l'emploi est un acteur engagé niveau

régional sur la mobilité solidaire, au sein de l'association mobile Nouvelle Aquitaine, les acteurs de la mobilité solidaire, qui travaillent avec les services de l'Etat, le Conseil Régional, pour faire avancer le sujet de la mobilité solidaire. Et pour finir sur la mobilité et sur mon intervention, vous dire qu'à partir de 2024 et sur les trois années à venir, donc jusqu'en 2026, on va pouvoir, grâce à des financements que nous venons d'obtenir développer de nouveaux services plus orientés sur l'éco-mobilité, pour faire évoluer les habitudes en terme de mobilité, sur un département qui est, je dirais, pas très adapté à l'utilisation des transports en commun puisqu'il y en a peu, le peu de lignes qui existent fonctionnent que sur la période scolaire. Pendant les vacances scolaires, on ne peut plus se déplacer, on va essayer, effectivement, de travailler sur la mise en place de vélo à assistance électrique, donc on va louer des vélos à assistance électrique, donc ça va compléter notre parc de location. On va mettre en place une vélo-école itinérante. Une vélo-école c'est soit pour apprendre à faire du vélo, car quand on était enfant on n'a pas appris à faire du vélo, ou alors c'est aussi reprendre l'utilisation du vélo, pendant 30 ans on n'est pas remonté sur un vélo, et qu'on se dit j'utiliserais bien le vélo pour les 6 km qu'il y a pour aller travailler. Donc ce sont des formations de remise en selle. Donc c'est très lié avec la location de vélo à assistance électrique. On va développer le transport du médico-social sur le territoire de Guéret, on va aussi sur des communes qui seraient intéressées essayer de développer des pédibus, vous savez pour accompagner les enfants vers l'école, pour éviter que les parents prennent leur voiture pour faire quelques centaines de mètres. Et enfin, on va mettre en place des actions de communication collective pour mettre en avant l'utilisation du vélo, pour l'éco-conduite, l'autopartage, l'auto-voiturage, que ce soit sur des marchés et des événements, vous nous verrez certainement sur le marché de Felletin, ou sur le marché d'Aubusson, pour faire essayer aux gens le vélo à assistance électrique. On fera aussi ces présentations au sein des entreprises pour que les salariés puissent se dire « bah, tiens si j'essayais le vélo pour aller travailler, parce que finalement j'ai 4/5 km à faire et je pourrais limiter d'utiliser ma voiture ». Voilà j'ai fini cette présentation, j'espère que j'ai tenu le timing. »

C DEBAENST : « Quel est le kilométrage max ? »

B FURELAUD : « C'est 100 km maxi aller, donc cela fait 200 km aller-retour. Depuis le département de la Creuse, on nous demande beaucoup d'aller au CHU de Limoges, ou d'aller sur Montluçon, ou d'aller sur Châteauroux »

C COLLET-DUFAYS : « Pour la réservation vous avez un numéro de téléphone unique pour le TUS, je pense que c'est celui qui va intéresser le plus de personnes sur les communes, et j'avais une date à donner parce qu'effectivement M. FURELAUD vient de présenter les nouvelles activités pour lesquelles on a reçu des financements, et donc nous lançons le COPIL ; le COPIL de lancement en fait, le 27 février 14h à Guéret. Vous recevrez, chaque collectivité, une invitation par mail, je vous invite vraiment à participer à ce COPIL, parce que c'est là, compte-

tenu des enjeux de ces nouvelles actions, les communes ou les collectivités qui seraient intéressées, vous pouvez dire « nous voilà, peut-être ce sera plutôt le pédibus » « nous ce sera plutôt le vélo, la vélo-école, plutôt des animations sur les marchés » parce qu'en fait on va le faire sur tout le territoire de la Creuse et il va bien falloir que nous organisions, nous, les actions en interne, et on 3 ans. Et je voulais, aussi, rajouter un élément, c'est que dans cet appel à projets et donc du coup, ce qu'attendent de nous les financeurs, on n'a pas dit que c'était financé par les certificats d'économie d'énergie, mais c'est financé par les personnes qui nous génère le plus de gaz à effet de serre. Nous on doit dire combien on aura évité de gaz à effet de serre par les actions qu'on aura mise en place. Ce qui veut dire, qu'il faut en fait aussi, qu'on se projette sur combien j'émet de gaz à effet de serre dans ma vie quotidienne. C'est pour ça que c'est vraiment un outil pédagogique, c'est très intéressant, autant au niveau individuel, qu'autant au niveau collectif, et on est sur les enjeux vous verrez, quand on parlera du SRDEII et de NEOTERRA, on est dans les enjeux que nous fixe la région, le gouvernement peut-être, mais l'Europe certainement. Voilà, est-ce qu'il y a des questions pendant que M. FURELAUD est là ? »

A DETOLLE : « Ce n'est pas une question, c'est tout simplement un constat, moi j'ai le plaisir de participer à un certain nombre de conseils d'administration et surtout à l'assemblée générale aussi. C'est une structure associative qui n'a l'air de rien mais qui fait un travail absolument extraordinaire, et alors je vous recommande vraiment de venir à l'assemblée générale de cette association, vous verrez un fonctionnement assez peu courant dans les associations, malheureusement je dirais, et une participation de l'ensemble des personnes salariées, des personnes qui sont autour du directeur qui est tout à fait étonnante. J'ai été « scotché » par la manière dont cela fonctionne. »

C COLLET-DUFAYS : « Alors il ne le dira pas, mais je vous remercie pour lui, car le Directeur fait un travail énorme, depuis maintenant 10 ans sur les deux pôles, et c'est vrai que les équipes travaillent beaucoup. Ce sont des personnes vraiment très engagées sur les sujets, elles les portent, il y a une vraie volonté, une vraie énergie, c'est vraiment un plaisir, et donc c'est vrai que c'est pour cela que j'y passe du temps, parce que c'est une grosse structure mine de rien. Elle est partie d'une petite taille associative, moins, allez moins de 10, là maintenant on attaque, en comptant les salariés en insertion, on atteint la trentaine de salariés, donc c'est énorme en terme de passage à l'échelle, sur les procédures de management, sur les procédures d'organisation, les organisations par pôle qu'on vient de mettre en place, donc les 4 pôles qu'il vient de citer. Vraiment c'est très intéressant et je vous invite à participer, parce que la collectivité Creuse Grand Sud finance. On ne va pas parler du financement aujourd'hui, on en parlera en Bureau et après certainement en Conseil. Mais la collectivité Creuse Grand Sud finance, Aubusson a soutenu, et il y a à peu près 4 autres EPCI qui participent au financement, et tout le reste c'est du financement sur opération. Donc vous imaginez le nombre de salariés que nous avons, tout le reste est financé par du financement sur opération, FSE, département, Région, Etat. Donc ça veut dire que ce n'est pas une petite structure et plus

il y aura des collectivités qui s'approprièrent l'outil et qui cofinanceront des actions comme le fait l'agglomération Grand Guéret sur justement l'atelier « Bouger en Creuse », en fait on leur demande de financer les tickets pour que les personnes puissent oser prendre le bus pendant l'atelier. Ce sont des petites choses comme ça qui ne coûtent pas très chères mais qui permettent de participer et de soutenir des petites actions, des petites gouttes, voilà ce genre de choses, donc vous voyez je la défends un peu quand même cette association. »

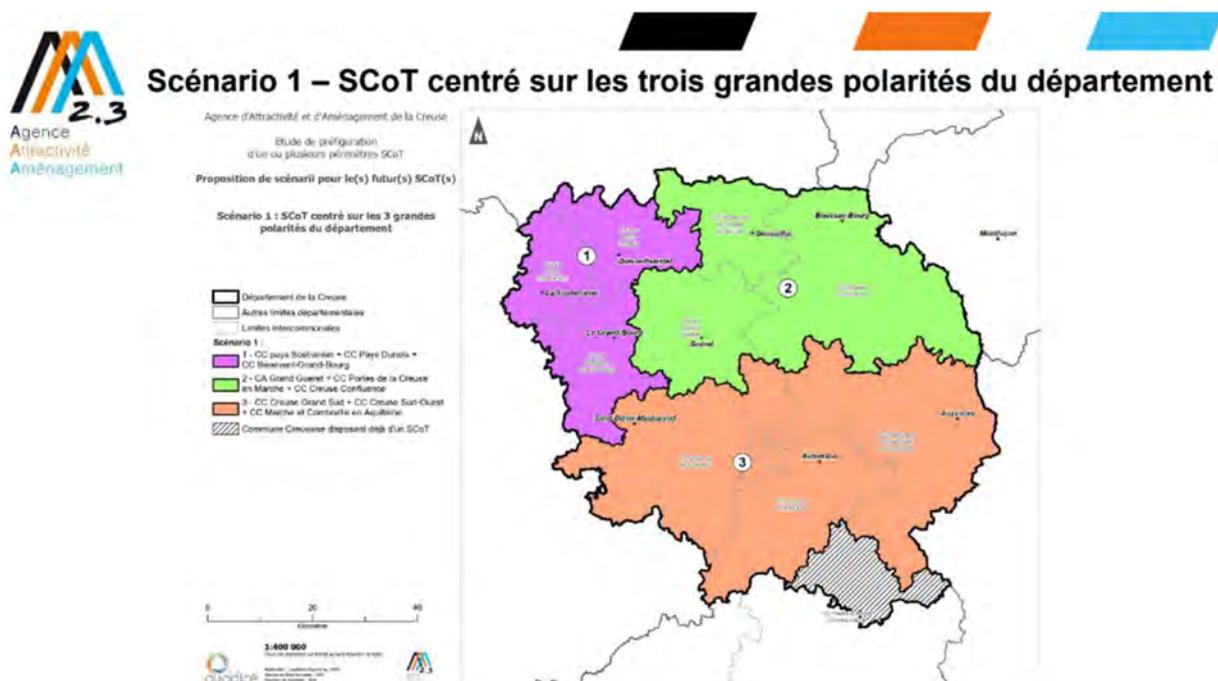
Valérie BERTIN : « Merci beaucoup, on était plusieurs à se dire qu'effectivement, on ne connaissait pas toutes les missions portées par la MEF, donc c'était vraiment intéressant. Merci. On va vous proposer une autre présentation qui n'appellera pas à une délibération, mais à une prise de position de la part du conseil communautaire. C'est M. Fabien Roux du cabinet Auddicé qui va nous faire une présentation de l'étude de préfiguration de plusieurs SCOT, puisque vous savez, que le cabinet a été missionné par l'agence d'attractivité afin de nous aider dans nos prises de décisions. On avait déjà eu une présentation en conférence des maires, on a eu également une commission qui s'était tenue à Vallière, donc là c'est la troisième fois que vous intervenez auprès des élus. Je pense que là tout le monde aura vraiment l'information. »

Présentation de l'étude de préfiguration d'un ou plusieurs "S.C.O.T." par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse : débat en vue d'une position Creuse Grand Sud

F ROUX : « Bonsoir tout le monde, désolé je vais vous tourner le dos, car je vais projeter. Donc effectivement nouvelle présentation, bien plus rapide et synthétique, je rassure ceux qui ont déjà assisté aux présentations précédentes ! L'objectif ce soir c'est de vous livrer les résultats de l'étude, dont notamment les propositions de scénarios pour les futurs SCOT. Un petit rappel méthodologique, pour faire ces propositions de scénarios on vous a transmis un diagnostic partagé du territoire départemental, à la fois en le préparant avec le département mais aussi les départements voisins, mais également en comparant les différentes intercommunalités entre elles. On a fait plusieurs rencontres sur les 9 intercommunalités qui ne disposent pas d'un SCOT pour le moment, pour rappel c'est l'ensemble du département sauf la Courtine, qui fait partie de Haute Corrèze Communauté, qui elle dispose d'un SCOT. On a également travaillé avec les chambres consulaires pour avoir pour avoir un petit peu leur vision des choses, et puis on a participé aux travaux de l'élaboration du pacte territorial, organisé par la sous-préfecture. Plusieurs comités de pilotage et de comités techniques ont permis d'arriver avec les propositions de scénarios qui vous ont été présentés et qui vont à nouveau vous être présentés ce soir.

Je vous présente les chiffres pour la Nouvelle Aquitaine, en moyenne un SCOT rassemble 61 communes, 96000 habitants. Il y a des grands et des petits SCOT, puisqu'on a des SCOT comme celui de l'Aire Métropolitaine Bordelaise a plus d'1 million d'habitants, mais également des

plus petits SCOT, le plus petit c'est celui de la vallée d'Ossau, ou on n'a pas loin de 10 000 habitants. Donc quelques chiffres, vous voyez un petit peu les différents SCOT que l'on retrouve. On a des SCOT grands en superficie, le plus grand c'est celui du seuil du Poitou plus de 3000 km² et on en a des plus petits. Le plus petit c'est celui de l'île de Ré avec 85 km², avec une logique insulaire bien évidemment. Présentation des cartes. SCOT existants sur des territoires qui peuvent vous ressembler sur de grands points, et il y a un grand nombre de territoire qui vous touchent qui ont des SCOT, une partie du nord de la Haute Vienne et une partie de la Corrèze qui sont vos voisins. Voilà pour cette présentation de quelques chiffres quelques éléments, d'environnement et méthodologie d'étude. Je passe à la présentation des scénarios, alors il y en a 4 :



Le premier, il part du constat qu'on a trois polarités économiques majeures sur le département, La Souterraine, Guéret et Aubusson, et donc l'idée est de doter ces trois polarités, d'un périmètre de SCOT autour de leur petite zone d'influence, alors ça donne ce premier scénario où l'on retrouve le département sur trois districts, trois SCOT. Je vais peut-être m'attarder sur la partie qui nous concerne parce que c'est la partie numéro 3. On aurait un SCOT avec votre intercommunalité, Creuse Sud-Ouest et Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine. Les deux autres périmètres sont autour de Guéret et autour de la Souterraine. Ça donnerait chez vous un SCOT, avec ce scénario-là, 119 communes et 30 000 habitants.

Scénario 2 – SCoT Nord / Sud

Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse
 Etude de préfiguration
 d'un ou plusieurs périmètres SCoT
 Proposition de scénarii pour le(s) futur(s) SCoT(s)

Scénario 2 : SCoT Nord / Sud


 Département de la Creuse
 Autres limites départementales
 Limites intercommunales

Scénario 2 :

1 - CC Pays Sudcreusois + CC Pays Gardois + CC Bénévent-Grand-Bourg + CA Grand Guéret + CC Portes de la Creuse en Marche + CC Creuse Confiance

2 - CC Creuse Grand Sud + CC Creuse Sud-Ouest + CC Marche et Contraintes en Aquitaine

 Communes Creusoises disposant déjà d'un SCoT

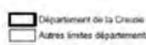


Le deuxième scénario, il s'appuie plutôt sur une logique de réseau routier. Le Nord dispose de sa deux fois deux voies, ce que n'a pas le sud. Pour vous ça ne vous change rien sur ce périmètre-là, parce qu'on reste sur le même périmètre, simplement le Nord propose de décliner qu'un seul SCOT. Donc le chiffre est le même chez vous, c'est 119 communes, 38 000 habitants.

Scénario 3 -

Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse
 Etude de préfiguration
 d'un ou plusieurs périmètres SCoT
 Proposition de scénarii pour le(s) futur(s) SCoT(s)

Scénario 3


 Département de la Creuse
 Autres limites départementales
 Limites intercommunales

Scénario 3 :

1 - CC Pays Sudcreusois + CC Pays Gardois + CC Bénévent-Grand-Bourg + CA Grand Guéret + CC Portes de la Creuse en Marche

2 - CC Marche et Contraintes en Aquitaine + CC Creuse Confiance

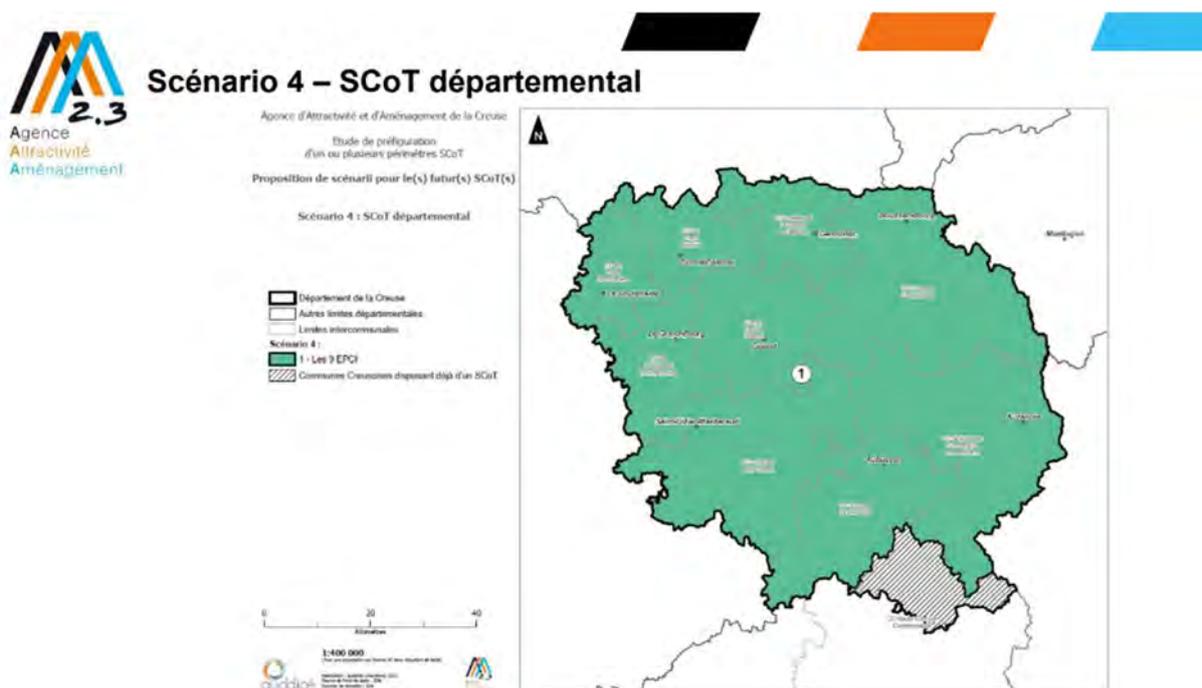
3 - CC Creuse Sud-Ouest + CC Creuse Grand Sud

 Communes Creusoises disposant déjà d'un SCoT



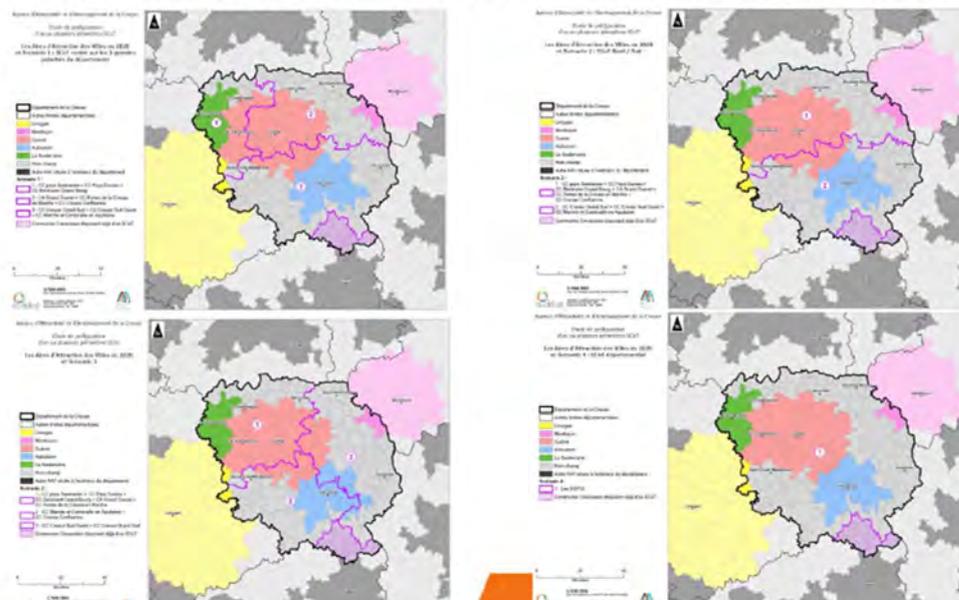
Le troisième scénario, il part du postulat qu'il y a déjà des structures existantes qui peuvent porter les SCOT, notamment chez vous Pays Sud Creusois, et à l'est on a Est Creuse Développement. Donc entre les intercommunalités et les syndicats ... L'idée c'est de se dire, il y a ces structures qui existent, si elles évoluent juridiquement elles pourraient porter des

SCOT, finalement pourquoi se dire que ça pourrait être des périmètres pertinents pour porter des SCOT. Donc on a fait l'exercice et du coup on aurait un périmètre qui vous concerne réellement vous, avec Creuse Sud-Ouest, vous auriez un périmètre avec 69 communes et 25 000 habitants. Avec ce scénario-là, je peux me permettre de le souligner, on a Est Creuse Développement qui a 92 communes et 29 000 habitants, finalement le reste du territoire ou on a la majeure partie de l'activité économique et de la démographie du département, puisqu'on aurait, sur le même périmètre, presque 60 000 habitants, 95 communes. Peut-être un scénario qui est quand même assez déséquilibré.



Et le dernier scénario, c'est un scénario finalement, on fait un SCOT à l'échelle des 9 intercommunalités qui n'en n'ont pas. Cela permet d'avoir 245 communes dans le même SCOT, et 113 000 habitants. Donc voilà pour les quatre scénarios, que j'avais présentés de manière plus détaillée la dernière fois, mais l'objectif ce soir c'était de reposer le débat pour que vous puissiez en débattre sereinement. Alors il y avait une annexe comparative que je vous avais également présentée, pour comparer les territoires avec différentes orientations qui sont des zonages de l'INSEE, alors je vais vous expliquer, je vais repasser également cette analyse, car cela me semble intéressant pour pose le débat. Le 1^{er} zonage, c'est le zonage des aires d'attractions des villes :

Analyse comparative des 4 Scénarii – les aires d'attraction des villes



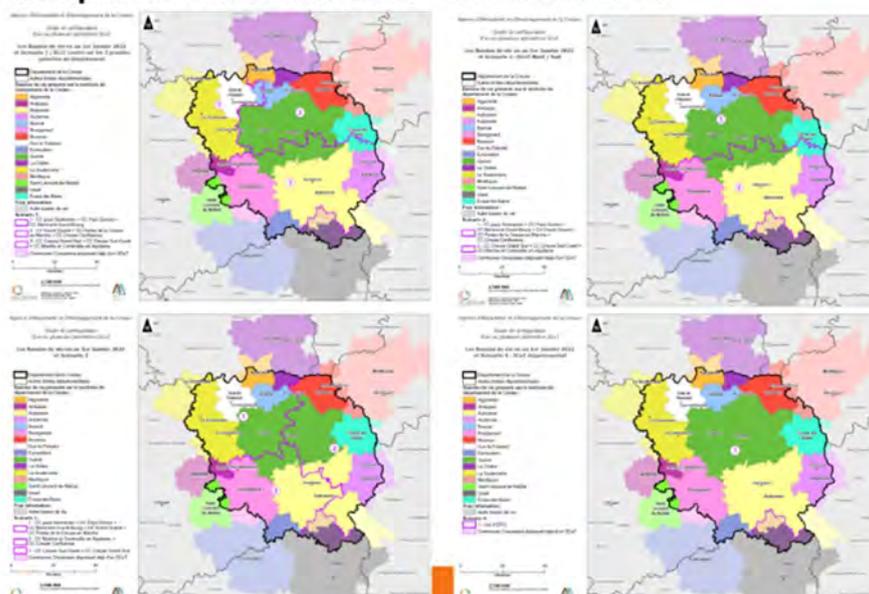
C'est une zone qui est très économique qui permet, selon l'INSEE, d'avoir les données économiques les plus importantes, et l'ensemble des communes qui gravitent autour et pour lesquelles au moins 15% des salariés vont travailler dans la Commune centre ou il y a l'activité économique. Donc ça c'est vraiment une vision économique d'échelle. D'après l'INSEE, on aurait trois aires d'attraction de ce niveau-là sur le département, La Souterraine en vert sur les cartes, Guéret en Rouge et Aubusson en Bleu. Sur Aubusson et son aire d'attraction, les fameuses communes ou au moins 15% des actifs vont travailler à Aubusson. Et sur les cartes, vu qu'on a remis les périmètres, qui sont en violet, donc ça permet de comparer finalement ces aires d'attractions avec les périmètres de SCOT, puisque dans un SCOT on va réfléchir collectivement à l'avenir d'un territoire, sur l'ensemble des volets qui font la vie du territoire, la vie économique, la vie éducative, le logement, le tourisme, la mobilité, l'agriculture, tout ce qui fait le quotidien, donc il peut y avoir une cohérence, finalement au sein d'un SCOT, d'avoir une majeure partie d'une aire d'attraction limitée.

Analyse comparative des 4 Scénarii – les zones d'emploi

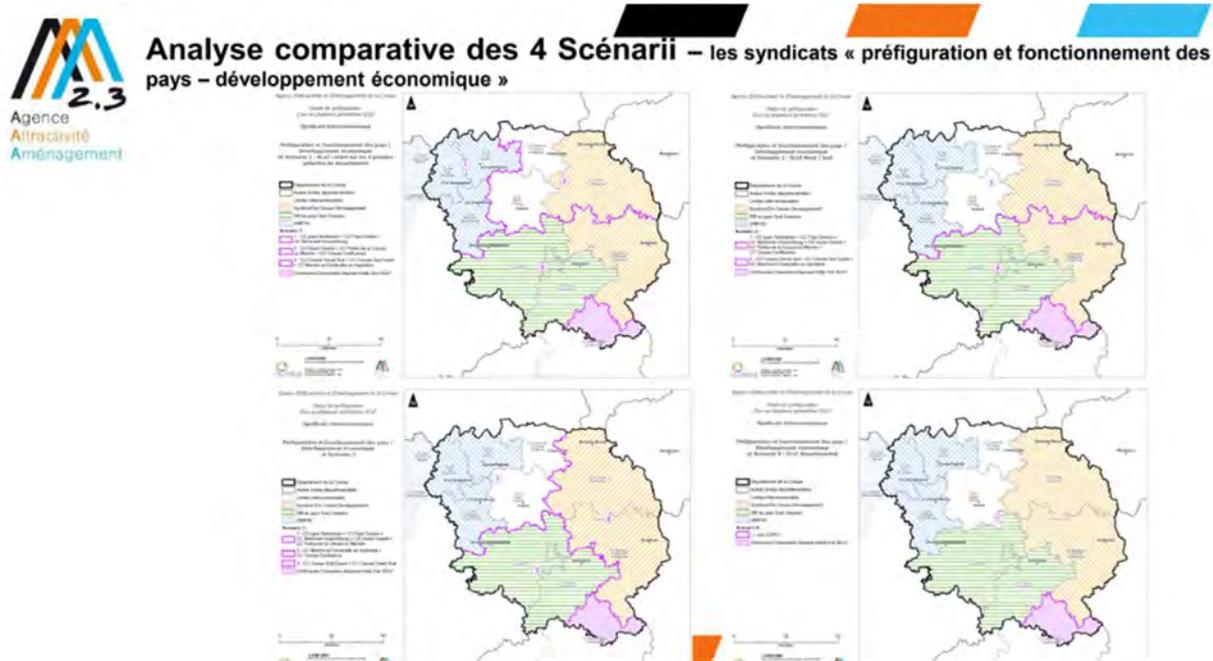


Le deuxième périmètre, encore une fois un périmètre de l'INSEE, qui s'appelle la zone d'emploi, alors la zone d'emploi c'est un espace géographique à l'intérieur duquel les actifs qui résident et travaillent, et dans lequel des établissements, donc l'ensemble des employeurs, publics ou privés, vont trouver la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Là encore une fois, c'est un zonage de l'INSEE, on a la zone d'emploi qui s'appelle la zone d'emploi de Guéret, qui est en rouge sur la carte, qui correspond à une grande partie du département mais pas totalement, ça déborde sur le nord de la Haute Vienne, et que certaines communes, notamment au Sud, seraient sur la zone d'emploi d'Ussel, quelques communes également qui seraient sur la zone d'emploi de Limoges. Donc là aussi c'est intéressant de comparer ces différents périmètres proposés pour les futurs SCOT avec cette carte.

Analyse comparative des 4 Scénarii – les bassins de vie

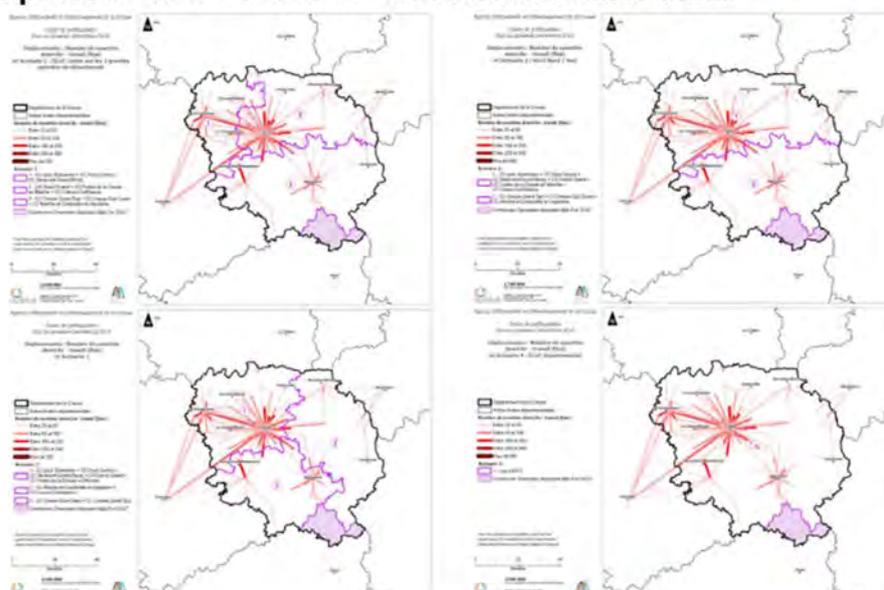


Une autre carte, qui là à une vision plus de bassin de vie, et là au sens de l'INSEE, c'est le plus petit territoire sur lequel l'habitant va pouvoir trouver les équipements et les services, et les commerces dont il a besoin pour sa vie quotidienne, donc c'est une école, un médecin, un collège, pour citer quelques éléments très très rapidement. Donc là d'après l'INSEE on a beaucoup plus de découpage, je vais les citer, surtout ceux qui nous intéressent, pour vous c'est ce qui est en jaune, c'est le bassin de vie d'Aubusson, peut-être que certaines de vos communes sont sur le bassin de vie d'Auzances, à vérifier, peut-être, peut-être pas, c'est peut-être un peu en limite, vous êtes très certainement sur le bassin de vie d'Aubusson. L'INSEE nous dit bassin de vie à Aubusson, après dans la vie quotidienne on sait très bien qu'il se passe plein de chose à Felletin. Et qu'il y a beaucoup de choses, il y a un binôme finalement Aubusson/Felletin. Alors encore une fois c'est une analyse de l'INSEE, les gens quand ils vont acheter leur pain le matin, ne vont pas parler « dans quelle aire... dans quel bassin de vie de l'INSEE... », ils vont là où leur pain est le meilleur, l'autre c'est pas loin, chacun a ses critères.



Ici ce sont les fameux syndicats qui permettraient de porter les SCOT, ça aussi c'est intéressant. Donc forcément si vous voulez le numéro 3, on va à gauche, puisque c'était le postulat de départ, pour proposer ce scénario.

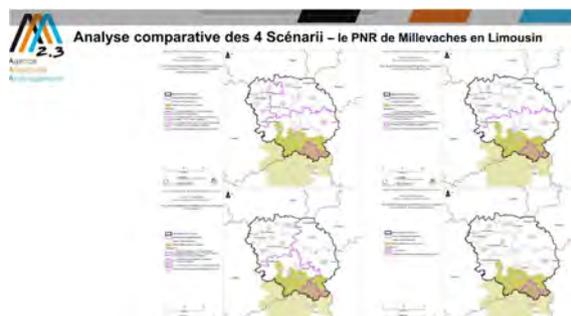
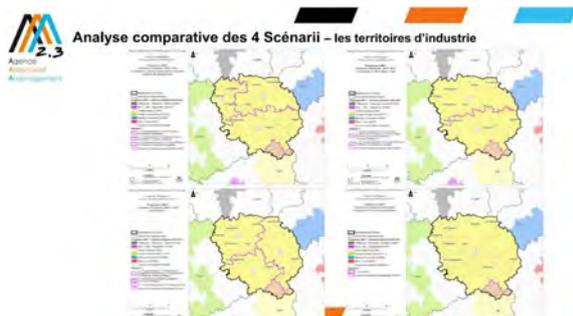
Analyse comparative des 4 Scénarii – les navettes domicile-travail



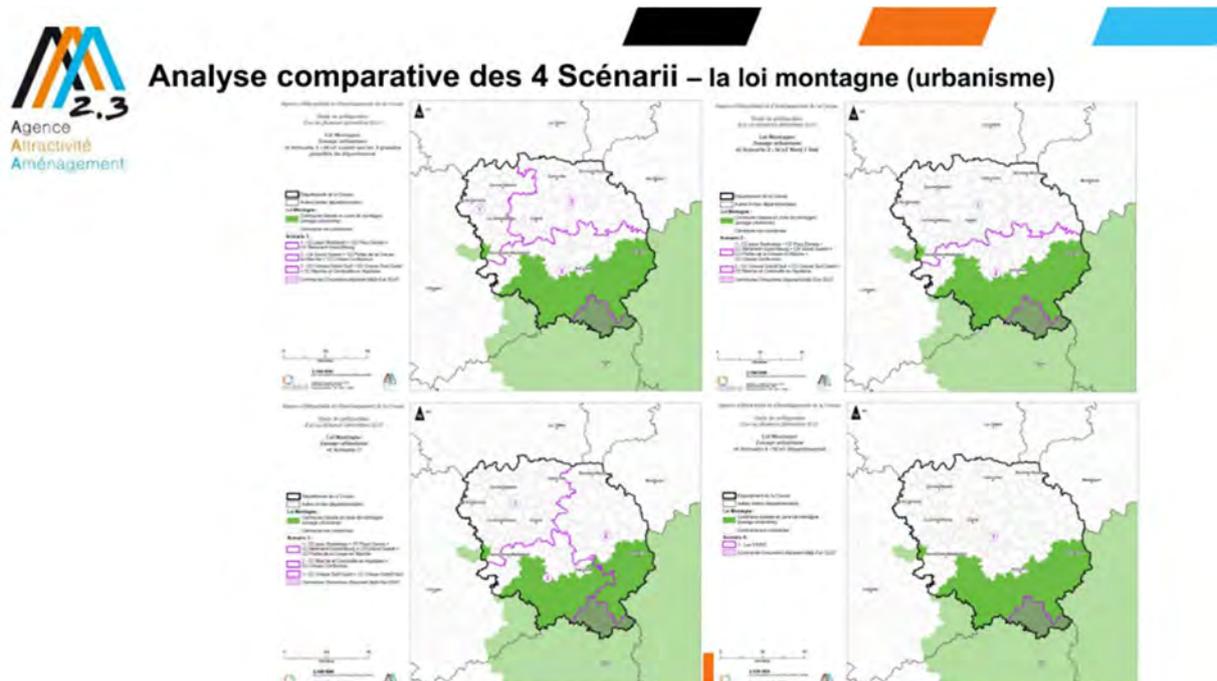
Une autre carte d'analyse, ce sont les navettes domicile-travail, alors là sur la carte, les flux supérieurs à 25 personnes, pour qu'on est un flux représenté sur la carte, il faut qu'il y ait 25 personnes qui habitent une commune et qui travaillent sur une même commune. Donc de par la taille de vos communes, il y a certainement des flux qui n'apparaissent pas. Par contre, ça permet de mettre en avant les principaux flux, plus le trait est épais, plus il y a du monde, ce qui fait ce flux-là. Vous voyez qu'autour d'Aubusson et de Felletin on voit qu'il y a des rayonnements, et donc des navettes domicile-travail assez importantes. »

C COLLET-DUFFAYS : « Alors peut-être que vous n'avez pas la réponse, mais jusqu'où ça va Aubusson, le gros trait qui va en direction de Limoges ? Vous ne savez pas ? »

F ROUX : « Non, alors le trait d'Aubusson, le gros trait qui s'arrête au milieu, il s'arrête sur la commune d'où viennent les gens. Donc c'est peut-être Vallière, en tout cas c'est à peu près par-là, alors si vous voulez le détail, je pourrais demander à ma collègue de faire la carte avec le détail. Et enfin les deux dernières cartes.

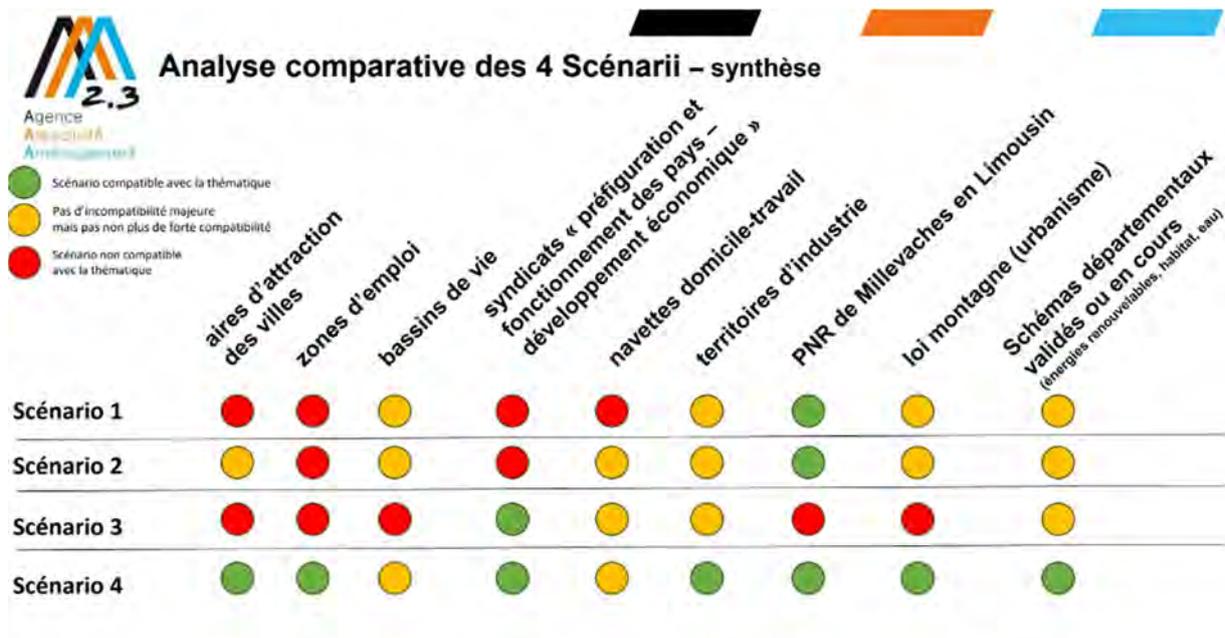


Ce sont les communes qui sont dans le parc naturel régional de Millevaches, ça c'est la vision technique des choses, c'est-à-dire que quand on rédige un SCOT on doit intégrer la charte d'un parc naturel régional à l'intérieur du SCOT. Si on veut simplifier les choses, ça peut être intéressant que l'ensemble des communes qui sont dans le parc soient dans le même SCOT. Par contre, règlementairement, ce n'est pas interdit que les communes soient dans un SCOT différent. Et là aussi c'est une vision règlementaire, ce sont les communes qui sont placées en loi montagne sur le volet urbanisme :



Là aussi, l'échelle d'intégration dans la loi Montagne c'est le SCOT qui vient intégrer les descriptifs de la loi montagne pour les traduire, par rapport à chaque massif. Et donc là aussi, ça peut-être un facilitateur d'avoir l'ensemble des communes classées loi Montagne (urbanisme) dans le même SCOT.

Et donc on a fait une analyse comparative avec un code couleur, où quand c'est en vert, c'est que le scénario colle bien avec la thématique, en rouge c'est que le scénario, d'une manière globale, n'est pas vraiment compatible, et orange c'est qu'il n'y a pas une forte compatibilité, mais pas non plus d'incompatibilité majeure avec la thématique.



Dernière chose avant que je vous laisse la parole, je ne l'ai pas fait tout à l'heure, mais c'est peut-être bien que je le fasse avant que vous échangiez, le comité technique qui propose ces scénarios considère que l'ensemble des scénarios sont valables et peuvent tout à fait permettre au département de déployer des SCOT sur son territoire, ça c'était important que je le dise avant que vous puissiez débattre. »

Débat :

Valérie BERTIN : « Merci pour cette présentation, et comme je vous le disais il s'agit pour nous de prendre une position et d'en débattre, et on l'a déjà fait dans la conférence des maires et dans la commission qui s'est tenue à Vallières, le 7 mars il y aura un COPIL dans lequel les présidents des EPCI seront invités à faire connaître leur position. Les trois chambres consulaires, déjà, ont exprimé leur préférence pour un périmètre départemental. »

JL LEGER : « Je me réjouis que l'on aille vers un SCOT, on a vu sur les cartes que l'on est en retard, mais vaut mieux tard que jamais. Le débat pour les SCOT aurait, déjà, dû avoir lieu, mais cela ne s'était pas fait pour plusieurs raisons, des bonnes peut-être, des moins bonnes sans doute ! mais bon on y va et je trouve que c'est bien parce que ça nous permettra d'être plus maître de notre destin et de tempérer la sévérité du ZAN, de notre politique nationale tel que le ZAN, le règlement national urbain, alors bien sûr le SCOT ne fera pas tout, mais moi je pense que plus on se donne de documents locaux plus on est maître de notre destin. J'imagine qu'on n'est pas tous sur la même longueur d'onde, bon d'abord vous ne serez pas étonnés qu'un conseiller départemental puisse préférer le scénario Creusois je crois. Je crois beaucoup à l'échelon départemental, surtout quand on est peu nombreux. Et finalement avec environ 117 000 habitants ça nous met, à peu près, dans la moyenne des SCOT de la nouvelle Aquitaine, 96 000 c'est ça ? Déjà, je crois que le département c'est le bon échelon pour beaucoup de politiques et pour réfléchir, ensemble, aussi. Alors, je connais la réticence de certains, en disant, voilà est ce qu'il n'y aurait pas un risque de trop concentrer sur le pôle principal qui est déjà à Guéret. Moi je ne crois pas, je crois que demain dans le SCOT on fabriquera ensemble et on pourra avoir

des nuances locales et justement notre bassin ne sera pas oublié. L'autre scénario, qui je crois, avait emporté l'adhésion de certains, sur trois territoires, je n'y crois pas trop, je n'ai pas l'impression que ça corresponde à la vie des gens, à des bassins de vie, des bassins d'emploi, le postulat à partir de 3 territoires, à mon avis, il est un peu déconnecté de la réalité parce que, je ne pense pas qu'à Boussac on fasse partie du bassin d'emploi de Guéret par exemple, le bassin de Bourgneuf c'est pas le bassin d'Aubusson, ce chiffre trois ne me semble pas correspondre à une réalité de la vie des gens, de l'emploi, etc.. Donc voilà pour ce qui me concerne, comme apparemment les 3 chambres consulaires, je suis très favorable à un SCOT au niveau départemental, ensuite il faudra évidemment, dans la gouvernance, que chacun y trouve sa part et c'est prévu qu'aucun bassin ne soit oublié. »

Valérie BERTIN : « Surtout c'est de trouver un équilibre, effectivement si on s'oriente vers un SCOT départemental que les spécificités des bassins de vie et des territoires puissent être pris en compte. »

M MOINE : « D'abord une petite remarque technique pour dire que le 1 et le 2 c'est le même. On ne va pas, nous, aller décider ce qui se passe dans le territoire du nord, est ce qu'il faudrait un grand territoire du nord, ou deux territoires du nord. En tout cas dans le scénario 1 et pour le 2 c'est le même territoire. Je suis un petit peu moins convaincu de faire un SCOT départemental, parce que je n'ai pas oublié comment ce sont constituées les grandes communautés de communes et je ne suis pas certain qu'aujourd'hui ce qui en est tiré soit excellent. Je pense qu'il faut garder une certaine dimension et nos spécificités des territoires, à taille humaine. J'entends bien ce que dit mon camarade Jean-Luc, cette tentation de faire un SCOT départemental, qui serait quand même plus grand qu'un certain nombre de SCOT qui nous ont été présentés, dans les premières diapositives, sur d'autres parties de la région Nouvelle Aquitaine. Voilà, je n'ai pas de religion bien établie mais je ne suis pas convaincu par le numéro 4. »

P COLLIN : « Moi j'ai juste une question, qui peut m'expliquer quel avantage il y aurait d'être gros, et quel désavantage il y aurait d'être gros, simplement ça ? D'un point de vue technique »

Valérie BERTIN : « Après il y a le coût qui rentre en compte ! Financier quand même ! »

F ROUX : « J'ai presque envie de demander c'est quoi être gros ? »

P COLLIN : « Tout le département, y compris le département ... »

F ROUX : « J'ai envie de dire 1 Million. »

M MOINE : « Vous pouvez comparer aussi avec 15000 habitants, pourquoi 1 million, on n'est pas obligé d'être dans les excès à chaque fois. »

N NICOUX : « Techniquement, financièrement ? »

F ROUX : « Bah financièrement effectivement ... »

M MOINE : « Parlez en terme de territoire aussi ! de surface de territoire. »

F ROUX : « Alors le coût de rédaction d'un SCOT ce n'est pas moi qui le dit mais la Fédération des SCOT, organisme qui fédère les SCOT et qui donne les outils méthodologiques pour travailler sur un SCOT. La rédaction d'un SCOT en moyenne c'est 400 000 euros. Alors c'est une moyenne car faire un SCOT chez les « gros » Bordelais ou dans un territoire rural, forcément ça ne nécessite pas non plus la même ingénierie, je ne parle pas de qualité d'ingénierie, je parle du nombre de personnes à mettre sur la table. Donc en moyenne, un SCOT ça coûte 400 000 euros à rédiger. Après il faut le faire vivre aussi, c'est-à-dire que si on rédige et qu'après on le met dans un tiroir, autant ne rien faire. Ce qui est dit aussi, une structure pour faire vivre un SCOT, en moyenne c'est 1.6 ETP. Encore une fois c'est une moyenne, ça dépend aussi des moyens que la structure qui porte veut y mettre pour faire avancer ce SCOT. Voilà les chiffres que je peux vous donner, après en faire 3 ça ne veut pas dire faire 3 fois 400 000 euros de dépenses pour le rédiger. Voilà des chiffres que je vous donne, moi, qui sont des chiffres de la Fédération des SCOT. Après qu'est-ce que ça peut donner au niveau régional, il y a une conférence des SCOT, qui permet de rassembler l'ensemble des SCOT de la région, et c'est dans cette conférence des SCOT que les enveloppes de consommation d'espace sont discutées, donc d'avoir un poids aussi important et de représenter un département au sein d'un même SCOT, ça peut avoir un poids politique, même plus important et majeur au niveau régional, mais ça, ça dépend aussi du portage politique qui sera fait du SCOT. Voilà sur ce que je peux répondre à votre question, comme ça en essayant de rester très technique. »

B SIMONS : « Moi je vais reprendre un petit peu ce que j'avais déjà dit à la conférence des maires, moi c'est pareil je suis extrêmement sceptique sur cette option d'un seul SCOT départemental pour plusieurs raisons. Alors déjà, je trouve, que dans les différents éléments qui nous ont été montrés, on le voit bien, par les espaces de la loi Montagne et du Parc National Régional, on n'est pas exactement sur les mêmes réalités géographiques entre le Nord du département et le sud. Donc on a quand même un partage, pour le coup de ces mêmes réalités géographiques, avec quand même un certain nombre de ces collectivités du sud. Ce n'est quand même pas anecdotique quand on va parler de planification, d'urbanisme et des grands enjeux du territoire. Ensuite, on le voit, au niveau de la carte qui a été présentée au début des SCOT des différents territoires, cela a déjà été dit, mais on n'est pas sur des SCOT voisins qui couvrent l'ensemble de leur territoire, c'est à chaque fois des territoires inférieurs, même si on a déjà du gros territoire, la Haute Corrèze Communauté, c'est quand même un vaste territoire, et moi je crois assez peu à cette idée, que par miracle, parce qu'on parle d'une échelle départementale, on arrivera à tous s'entendre sur des données aussi sensibles et vives que la répartition de l'espace constructible, puisque c'est cette conférence des SCOT qui va passer une première fois, enfin qui va être une porte d'entrée, déjà, de ce qui sera donné par délégation, et ensuite il faudra qu'on convienne d'un équilibre entre les territoires, qui ont quand même des réalités bien différentes. Aujourd'hui, on a quand même l'axe de la 145 au Nord du département qui provoque un flux de marchandise, un flux économique, vu que les espaces ont été beaucoup plus consommés dans le nord du département que dans le sud, je vois très mal, les grosses collectivités qui sont le long de cet axe, considérer que ce serait bien de parvenir à un rééquilibrage avec la RD141 et accorder des espaces le long de cet axe-là. J'aime autant vous dire que globalement, on le voit, à tous les échelons de ce pays, la taille de la population, l'impact de la population dans les échanges politiques a quand même un lourd impact, et on ne sera pas très fort à ce niveau-là. Ensuite, concernant la discussion au niveau de cette conférence des SCOT, au niveau de la région, je vois assez mal, vu que l'on parle du nombre de SCOT que couvre la Nouvelle Aquitaine, le sud de la Creuse avoir un ou deux représentants pour 1 ou deux SCOT. De tout façon cela va être des échanges

sur le nombre de personnes que l'on représente, beaucoup plus que le nombre de représentants que l'on va envoyer. »

S DUCOURTIOUX : « Moi je suis plutôt parti pour le scénario 4, je n'ai pas peur de ce SCOT Départemental, je pense que les disparités du territoire, pour moi, elles se résument, les PLUi en fait, c'est là que l'on va retrouver les spécificités des chacun. Vous avez dit qu'en moyenne l'élaboration d'un SCOT c'est 400 000 euros, sinon on n'a rien, il va falloir aussi faire vivre les SCOT, moi je reste convaincu, je pense que l'échelon départemental est plus adapté à notre territoire, effectivement 113000 habitants, oui ça a un coût. On a vu que le scénario 4 coche toute les cases ; ce n'est que ma position mais voilà. »

C COLLET-DUFAYS : « Moi ça m'intéresserait d'entendre Benjamin justement sur cette dichotomie entre Scot et PLUi. Le PLUi ne permettrait pas de répondre au questionnement ? »

S DUCOURTIOUX : « C'est ce qu'on avait vu, enfin moi j'étais à la présentation qui avait lieu à Vallière, on avait bien mis ça en avant, que toutes les différences qui sont liées à notre territoire et notamment à la spécificité des 1.10.42.19 et pas dans le SCOT. Le SCOT il y a un schéma de cohésion territorial, c'est là où on va parler de cohésion pas de spécificité. Je pense que c'est au sein de nos PLUi qu'il faut que l'on travaille. »

F ROUX : « je peux vous donner l'esprit de la loi. Souvenez-vous de la petite pyramide inversée. On a le socle national, la loi, la même pour les 36000 communes française, en dessous on a le SRADDET, région et son schéma régional. En dessous, on a le SCOT, le SCOT est censé intégrer le SRADDET et rédiger des règles avec une vision stratégique à 20 ans, ça c'est important. Le SCOT c'est une mission stratégique à 20 ans qui traduit le SRADDET par des spécificités du territoire des SCOT, et ensuite on a les PLU ou PLUi, de plus en plus des PLU. Il n'y a plus qu'un seul territoire en Creuse qui n'a pas la compétence urbanisme, c'est Creuse Confluence, sinon toutes les autres intercommunalités vous avez la compétence urbanisme et vous avez soit des PLU intercommunaux ou alors vous avez lancé la démarche. Donc, l'objectif du PLUi, c'est une vision à 10 ans et non 20 ans ; de venir traduire jusqu'à la parcelle les données. Vision régionale à 20 ans, stratégique, de traduction de la vision régionale, mais avec les ambitions locales et jusqu'à une traduction dans les PLUi, car pour le coup, parcelle par parcelle, on sait exactement ce que l'on a de droit de faire. C'est comme ça que ça a été pensé dans le code de l'urbanisme par la loi de décembre 2020. »

S DUCOURTIOUX : « Donc je ne me trompe pas quand je dis que la spécificité territoriale elle se travaillera dans le PLUi. »

F ROUX : « elle se travaille déjà dans le SCOT par rapport à la spécificité locale, par rapport au niveau régional. Puis à l'intérieur d'un même SCOT, les PLUi sont déployés et là vous allez travailler encore une fois des spécificités, même au sein de votre PLUi. Des règles dans Aubusson seront forcément différentes que les règles à Faux la Montagne. Le code de l'urbanisme permet de le faire et heureusement que l'on ne rédige par des règles homogènes à l'ensemble des territoires. »

A DETOLLE : « C'est vraiment compliqué parce que je vois quand je regarde ce qu'est un SCOT, le document que vous nous avez remis, le SCOT discute de la qualité urbaine, architecturale et paysagère notamment, et discute aussi de la mobilité, et discute aussi du

développement économique, de la prévention des risques, des éléments qui ne semblent en effet pouvoir être spécifiques à une partie du département de la creuse, qui est le sud de la Creuse, et qui ne se retrouvera pas forcément dans la même définition que dans le Nord de la Creuse. C'est une réflexion, c'est vrai que du coup je m'interroge sur le fait d'être sur un seul SCOT sur l'ensemble du département, je m'interroge. »

P COLLIN : « Il faut garder aussi à l'esprit la notion financière, 400 000 euros »

M MOINE : « ça fait 20 000 euros par an, rapporté au mois, cela ne fait pas très lourd »

B SIMONS : « Entre les SCOT et le PLUi, il ne faut quand même pas oublier que ça a été clairement dit dans les échanges que, ce qui va découler de la loi ZAN, et les questions sur le constructible, vont d'abord rentrer par ces conférences des SCOT et ensuite ce seront les PLUi. Les terrains constructibles seront à répartir à l'échelon Creuse Grand Sud entre les 26 communes. Donc, l'un des premiers échanges d'arbitrage qui va se faire, va se faire à l'échelle de ces SCOT. Et considérer qu'on sera défendu, également sur l'ensemble de ce territoire du SCOT départemental et ensuite avant la déclinaison en PLUi moi encore une fois je n'y crois peu. Alors je vois très bien que ça coche toutes les cases administratives au niveau de la loi Montagne. Forcément quand on prend tout le département, on a toutes les communes qui ont la loi Montagne et ainsi de suite, on a tous les bassins de ville, tous ces éléments qui sont des éléments techniques. Sur les arbitrages humains et politique derrière, il n'y a pas d'outil, voyons de quelle couleur on déterminera ça. Et encore une fois, je ne pense pas du tout que ce jour-là on arrive à une discussion apaisée au niveau départemental sur un rééquilibrage de toutes ces zones constructibles et ses possibilités de développement. Alors il y aura moins d'enjeux, effectivement sur les espaces naturels, les choses comme ça, bien sûr qu'on n'aura pas de problèmes. Par contre sur les espaces de développement économique, encore une fois, je suis extrêmement sceptique sur cette option départementale. »

M MOINE : « Tu es pour quelle option ? »

B SIMONS : « Effectivement, moi je rejoins la position qui, ce n'est pas à nous de décider pour le Nord s'ils veulent 1 ou 2 SCOT. Par contre, effectivement, du coup les options, scénario 1 et 2, tu vois bien, là où le Sud est regroupé, pour moi me paraît un petit peu plus coller à des réalités géographiques et urbaines, et permettra, peut-être, aussi, d'avoir une discussion sur ce rééquilibrage au niveau des axes de développement du département. »

Valérie BERTIN : « Je trouve que les 2 polarités, ça fait Nord/Sud, ça va finir d'accentuer les inégalités. »

M MOINE : « Chacun sera maître chez soi. Comme toutes organisations humaines, elle est foncièrement politique, donc il y aura forcément des rapports de force. Et dans le cadre des rapports de force, quoiqu'on en dise et quoiqu'on les conteste, ils existent entre le Nord et le Sud. C'est toujours le Nord qui aura l'avantage, ça me paraît évident. Je trouve aussi qu'un scénario à 2 ou 3 SCOT est plus raisonnable. Je remercie beaucoup l'agence d'attractivité de nous avoir fait cette présentation mais pour en avoir été vice-président, je sais à quel point elle est liée au Conseil Départemental de la Creuse. Donc vous avez reçu une commande, vous répondez à la commande, très bien ! vous mettez en avant certains arguments plus que d'autres, on l'entend aussi, mais avec l'objectivité qui nous

semble la plus pertinente. Je suis revenu depuis longtemps de ça, on a eu des expériences sur d'autres périmètres, notamment, je le répète, intercommunaux, je ne peux pas dire que beaucoup d'élus, par exemple, dans l'est de notre département, trouvent que c'est une grande réussite quand on discute avec eux. Ils ont un petit peu de mal à trouver de la cohérence entre le Sud de leur EPCI et le Nord de leur EPCI, donc je partage, assez facilement, ce qu'a dit Benjamin SIMONS, je pense que soit le scénario 1, soit le scénario 2 sont ceux qui correspondent le plus à la manière d'appréhender l'avenir sur des thématiques dont le SCOT va s'emparer et dans le sens des intérêts de notre population. »

G SALVAT : « Oui alors pour moi, je suis tout à fait en accord avec ce qu'a dit M. MOINE, on est pour le 1 ou pour le 2. Ce n'est pas à nous de choisir entre le 1 ou le 2, mais effectivement, on n'est pas pour le scénario 4, absolument pas, et le 3 ne semble pas très cohérent. Pour moi, si vous voulez, comme j'ai la chance d'avoir un regard au niveau des parcs naturels du Massif Central, je suis sensible à cet aspect caractéristique des parcs naturels et de la montagne. Je pense que ce scénario 2 correspond le plus à ce que nous avons à aborder, actuellement, dans les prochaines années, très rapidement, par rapport à l'évolution de notre société, donc moi je me range à l'avis de Benjamin et Michel MOINE, en l'occurrence. Je pense que le scénario 4 il faut l'oublier. J'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs interlocuteurs depuis votre présentation à Vallière. »

D PRIOURET : « J'avoue, comme beaucoup des collègues que je n'ai pas un avis très tranché, mais à vous écouter, entre tout le département, Nord/Sud ou d'autres choix, ça me fait penser à un réflexe des plus classiques, et puis très actuel avec la crise agricole et avec les évaluations de chacun sur l'appartenance à l'Europe. On est toujours animé par un réflexe de repli sur soi, un réflexe identitaire. Je vois ça dans la globalisation, et on a eu les mêmes réflexes pour la grande Région, rappelez-vous ; moi quand j'ai appris qu'on devait cohabiter avec Bordeaux dans la Nouvelle Aquitaine, j'étais en tant qu'Auvergnat de naissance plus attiré par une alliance avec Clermont, plus proche. J'avoue que maintenant, vu les résultats, on s'aperçoit que Bordeaux ne nous oublie pas, j'ai l'impression qu'on a même plus d'avantages, de dotations depuis qu'il y a cette grande Région. Donc là, cette tentation de repli sur soi, de « séparatisme », je ne sais pas où, à long terme, cela nous mènera. Alors, je sais bien que, parce que dans nos communes c'est encore le réflexe, il y a encore beaucoup de nos concitoyens, je vous le dis souvent ici, qui remettent en cause la pertinence de la Comcom. Beaucoup de gens disent que cette Comcom c'est une « usine à gaz », à quoi ça sert ? Qu'est-ce que cela amène à nos communes ? C'est toujours la même chose, l'Europe, la Région, les Comcom, tout ce qui a été construit et que certains reprochent aux « Technocrates » pour plus de solidarité, d'efficacité et d'économie d'échelle, est remis en cause, surtout actuellement quand tout va mal. Je comprends tout ça, mais il faut peut-être se garder de nos vieux réflexes, pas toujours très sains. Voilà c'est une analyse comme ça. »

M MOINE : « C'est curieux que tu emploies le mot séparatisme, alors qu'on est tous d'accord pour dire qu'on aura une zone d'organisation SCOT plus importante que la Communauté de Communes. »

D PRIOURET : « Oui ce n'est pas le terme le plus juste. Après je rejoins Jean-Luc, la division en 3 ne me paraissait pas pertinente, je voyais plutôt la division en 5, si on devait prendre en compte la cohérence des territoires... mais là ça ferait trop. »

JL LEGER : « Alors moi, je pense vraiment que le débat est intéressant, et j'entends les arguments très pertinents de ceux qui se sont exprimés sur au moins 2 SCOT et non pas 1. IL y a un argument qui ne me convainc pas, c'est celui qui consisterait à dire que ce serait plus facile de se faire entendre à l'échelle d'un tiers du territoire creusois ou de la moitié du territoire, plutôt qu'à l'échelle de tout le département. Je pense que ça ne fonctionne pas comme ça les rapports de force, je ne pense pas que Gentioux se fasse mieux entendre que, je vais dire n'importe quoi, qu'à Bourganeuf plutôt qu'à Guéret, et puis il y a quelque chose qui m'inquiète beaucoup, et j'en ai échangé en aparté avec Valérie. Ce découpage que vous préconisez d'une certaine façon, entre le Nord et le Sud, je peux me tromper, mais j'ai l'impression que ça serait encore renforcer cette fracture qui à mon avis est déjà trop forte dans ce département, entre un Nord et un Sud. Un Nord qui a bien ses difficultés mais qui grâce à l'artère de la 145, tu l'as bien dit Benjamin, ne s'en tire pas trop mal autour de la 145, et nous qui regardons souvent passer le train. D'ailleurs, il y en a plus beaucoup ! J'ai des craintes, sur le fait que ça puisse renforcer cette fracture entre le Sud et le Nord du département. »

A DETOLLE : « Moi j'entends bien tous les arguments, et c'est vrai que par rapport à l'ouverture au monde, ça serait tout à fait pertinent d'avoir ce genre d'arguments. Il me semble quand même que dans ce que tu évoquais, par rapport à 1 SCOT, on n'est pas dans le même type d'approche et d'intervention. On est comme dans la définition d'une grande région ou d'une Comcom, sur les outils financiers, dans l'action. Il me semble que dans les SCOT, on est dans des outils de réflexion et de définition, dans l'encadrement, et que c'est pour ça qu'il faut faire, peut-être attention, à avoir des dimensions qui permettent de prendre réellement en compte la réalité du territoire sur lequel on réfléchit ensemble. Maintenant, c'est vrai que vous avez de bons arguments de votre côté. Mais c'est vrai que moi, quand même, cette notion de réflexion collective par rapport à nos réalités, définir le cadre dans lequel on souhaite que tout cela s'organise, c'est vrai que ça me paraît plus pertinent quand on considère simplement le Sud, par rapport à prendre l'intégralité des choses, sans avoir une certitude absolue par rapport à ça. »

C COLLET-DUFAYS : « Alors moi je vais être volontairement provocatrice, parce que je n'ai pas assisté aux deux autres réunions, mais bon j'ai un peu écouté, quand même, de quoi il était question et notamment le sud et du ZAN, et en fait rester sur une unité creusoise départementale serait que, en fait, nous le Sud, nous avons quand même des espaces naturels et peu d'urbanisation. Parce que si j'ai bien suivi, en fait, qui va être autorisé à urbaniser ? ça va être en fonction de ce qu'on aurait déjà urbanisé pendant un certain temps. Donc oui, vous allez confirmer ou vous allez infirmer ? »

F ROUX : « Du coup derrière vous, sur le tableau qui est affiché vous avez l'occupation des sols. On voit que les plus gros consommateurs sont Creuse Confluence et le Grand Guéret. Mais effectivement, on regarde ce que vous avez consommé et les 10 prochaines années on divise par 2 sur un périmètre constant. Ça veut dire que si les plus gros consommateurs on les garde ensemble, dans le même périmètre, ils vont se partager une grosse part du gâteau, et les consommateurs s'ils sont tous dans le même périmètre... »

C COLLET-DUFAYS : « Donc ça rejoint, effectivement, ce que disait Benjamin sur le fait que si on reste sur un échelon départemental, nous aurons un tout petit gâteau car nous n'aurons pas consommé beaucoup d'urbanisation... »

PLUSIEURS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : « C'est l'inverse ! »

C COLLET-DUFAYS : « Non c'est bien ça ! »

R NICOUX : « Si on le partage au niveau du département c'est tout à fait l'inverse »

C COLLET-DUFAYS : « Alors oui pardon, je me suis perdue dans mon raisonnement, c'est là que je voulais arriver. Si on reste sur le département, nous n'aurons plus à urbaniser, car ce serait équilibré sur l'ensemble du département. »

F ROUX : « En fait, regardez le tableau, c'est dans l'ordre des consommateurs, Creuse Confluence 192 hectares, Guéret 167 Hectares, vous êtes le 3^{ème}, Creuse Grand Sud, avec 125 hectares. Ça ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les chiffres officiels, et après on retrouve le pays-Sostranien avec 108 hectares. »

R NICOUX : « Et nous on a combien ? »

PLUSIEURS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : « 125 »

R NICOUX : « ça me paraît un peu bizarre »

F ROUX : « Attention le pays Sostranien, il n'y a que 11 communes »

C COLLET-DUFAYS : « Ils ont de plus grosses entreprises c'est pour ça »

R NICOUX : « Non mais quand même, au niveau de leur zone industrielle et autres... »

F ROUX : « Attention c'est ce qui est consommé, c'est-à-dire ce n'est pas ouvert à l'urbanisme. Là c'est ce qui a réellement été pris sur le territoire agricole ou naturel, pas forcément les zones ouvertes dans les documents d'urbanisme. »

R NICOUX : « Je n'arrive pas à comprendre le calcul, c'est très peu ! »

JL LEGER : « C'est en 13 ans et si on divise par 13, 10 hectares par an. »

R NICOUX : « Pourquoi la Souterraine en a moins ? »

M MOINE : « Si on regarde l'activité, la Souterraine en a fait plus de fois que nous ! »

R NICOUX : « Bien sûr c'est là que je ne comprends pas »

F ROUX : « Alors après vous avez le détail, zone inconnue... »

JL LEGER : « Il y a des choses qui échappent à la vigilance de l'état dans ce département »

F ROUX : « La méthode se base sur les fichiers sensibles, donc une parcelle foncière qui a été déclarée comme agricole et qui quelques années après est déclarée comme une zone d'activité, et des fois zone inconnue ça va être un chantier, alors c'est pour ça que ça reste à la marge. Il faut surtout regarder la colonne de gauche. Eventuellement, activité et habitat, pour voir une différenciation si vous voulez. »

C COLLET-DUFAYS : « Alors du coup, je termine d'abord sur ma petite réflexion, donc si après la digression, on est étonné de ce qui se passe chez le voisin, donc si on reste sur le niveau départemental, nous aurons plus de possibilités d'urbaniser que si on reste sur un axe Nord/Sud. Du coup on a moins urbanisé que le Nord. »

F ROUX : « En tout cas, vous aurez plus de chance de négocier plus, que si vous restez dans la partie sud. »

C DUFAYS COLLET : « Donc voilà mon état de petite provocation, c'est le moment où je dis tant mieux ne consommons pas parce que si on consomme des terres agricoles et de l'espace naturel ce n'est pas bon, ni pour les agriculteurs, ni pour la biodiversité. J'ai prévenu que je provoquais. »

L LHERITIER : « Juste une petite question dans l'artificialisation on intègre bien les bâtiments agricoles ? »

F ROUX : « Là dans ce chiffre-là, regardez bien, ça c'est le chiffre de la consommation d'espaces, demain à partir de 2050, on produira l'artificialisation, et ce ne sont pas tout à fait les mêmes choses. Donc la consommation d'espace, c'est une parcelle vue dans sa globalité et pour l'instant les bâtiments agricoles ne comptent pas. Quand on comptera l'artificialisation on comptera ce qu'on va construire, ce qu'on va imperméabiliser comptera dans l'artificialisation. Mais ça, c'est à partir de 2 050. »

Valérie BERTIN : « Et les champs photovoltaïques ? »

F ROUX : « Pour l'instant ils ne sont pas comptés dedans. Ça ne compte pas dans la consommation d'espace. »

M MOINE : « Ils n'artificialisent pas forcément »

L LHERITIER : « Tant que j'ai la parole, moi je suis plutôt favorable à un seul SCOT, à l'échelle départementale qui n'est pas tout à fait le département, car une partie des communes ne sont pas intégrées, c'est dommage »

R NICOUX : « Moi je suis très partagée par rapport à ce découpage du département en 2 ou avoir la totalité du département, parce que comme l'ont dit mes collègues du plateau des Millevalches, on est sur un territoire, qui en grande partie, est couvert par le PNR et donc on n'a pas les mêmes préoccupations, par rapport à l'occupation du territoire, par rapport à tout ce que l'on peut faire, que les gens du nord de la Creuse. Par ailleurs, nous avons aussi sur le Nord, la 145, ça peut être intéressant d'avoir une seule zone, à condition que l'on ait bien, dans l'accord, une grande partie des gens du Nord de la creuse qui nous soutiennent pour défendre un axe ex 141 qui soit développé à la hauteur de la 145. Ce serait intéressant. Parce que sinon on reste statut quo, et qu'est-ce qu'on en obtiendra dans le prochain SCOT..., si ce n'est d'avoir un territoire du Sud qui est largement défavorisé par rapport à la mobilité. Nous avons aussi un axe Nord/Sud qui devrait se développer, nous avons un goulot d'étranglement à Felletin, je ne sais pas si un jour on verra l'aboutissement de cette déviation. Ça fait partie aussi de tout ce que j'avais à défendre sur le sud de la Creuse. Le défendra t'on si on est sur un seul territoire, j'ai des doutes. Donc c'est pour cela que je suis particulièrement partagée quant à avoir 1 SCOT ou 2 SCOT. »

P ESTERELLAS : « Très régulièrement nous avons le nombre de communes en France qui est à 35000 et qui correspond à 3 ou 4 fois le nombre de communes qui existent dans les autres pays européens. Et cette logique, là aujourd'hui du SCOT, n'est-ce pas aussi une excuse, en tout cas, de vouloir travailler à une plus grande échelle. 2 ou 1 seul SCOT, on va trancher peut-être tout à l'heure, je dirais la capacité que l'on a de travailler ensemble, doit être testée, et celle-ci, le SCOT, me semble être une chose relativement intéressante. Je ne me prononce pas sur 2 ou 1 SCOT, parce que ça, je trouve que les arguments sont bons des deux côtés, mais je n'ai pas le même historique que certains d'entre vous sur la gestion départementale. Cedi dit je ne pense pas qu'il faut envisager une situation qui soit le plus large possible, afin de travailler sur des échelles euh qui prend en charge quoi qu'il en soit la différence qu'il peut avoir sur un même territoire. »

Valérie BERTIN : « Il y a du débat c'est bien »

B SIMONS : « Qu'on comprenne bien quand même ce qui a été dit, qu'il y ait un SCOT ou deux, il n'y a pas plus d'espace à artificialiser, il y a le même nombre ? La seule différence c'est l'arbitrage ? S'il y a un SCOT, il y aura la moitié de ce qui a été artificialisé, à l'échelle départementale, à répartir. S'il y a deux SCOT, le sud se répartira la moitié de ce qui a été artificialisé, mais il le décidera à l'intérieur de son SCOT et le nord le décidera. Ils auront plus mais ils le décideront à l'intérieur de leur SCOT. Alors quand on voit le verre à moitié plein, on peut considérer que si c'est l'échelon départemental, on arrivera à récupérer plus de zones artificialisables au NORD, on le récupérera sur ce que le nord à artificialiser, ou alors on voit le verre à moitié vide et on considère qu'au niveau de l'arbitrage, le Nord récupérera finalement plus que ce qu'on aurait pu artificialiser en étant juste SCOT du sud. Alors je ne suis pas devin, je ne sais pas ce qu'il en sera de ces échanges-là. Comme on le voit généralement, ça a été le cas au niveau de beaucoup d'arbitrages, c'est souvent les plus gros en population qui pèsent dans ce genre d'échange, encore une fois à ce jeu-là, ce n'est pas le sud qui l'emportera sur cette répartition. On pourrait très bien se retrouver avec moins d'artificialisation possible, que si on avait eu 2 SCOT. »

M MOINE : « Si on s'imagine que ceux qui ont produit des surfaces artificialisées, qui vont servir de base dans le calcul des surfaces artificialisables vont laisser une partie de ce qu'ils sont en droit de prétendre au Sud, on se met le doigt dans l'œil jusqu'au coude. »

D TERNAT : « C'est comme le droit de polluer ! »

JL LEGER : « Il y a un avis, c'est un avis à donner ? »

A DETOLLE : « Je voudrais revenir sur les remarques que donnait Denis qui sont intéressantes. Mais en m'interrogeant du coup, sur le fait du pourquoi un seul SCOT sur la nouvelle Aquitaine ! On a bien dit on va descendre au niveau de certaines spécificités de territoire, pour arriver à trouver une identité qui permette de raisonner de manière cohérente, par rapport à un territoire donné. On n'est pas en train de réfléchir par rapport à une circonscription napoléonienne, je ne sais pas si elle est napoléonienne. »

JL LEGER : « Avant, avant, révolutionnaire. »

A DETOLLE : « Peu importe mais là, on est bien en train de réfléchir par rapport à une spécificité territoriale, en essayant de trouver celle qui sera la plus cohérente pour pouvoir réfléchir à son aménagement de la manière la plus pertinente possible. C'est pour ça que

je suis plutôt pour cette position. »

P COLLIN : « Juste une question, encore technique, quel est le mode de gestion, de gouvernance d'un SCOT ? »

F ROUX : « Alors il y a deux structures juridiques qui peuvent porter, si on considère que ce n'est pas l'EPCI qui le fait. Pour l'instant, la compétence c'est bien l'EPCI. Vous remarquerez qu'il n'y a aucun périmètre qui vous propose de faire un SCOT à l'échelle d'une EPCI. Puisque chaque EPCI va faire son PLUi et que cela n'a pas de sens d'être sur le même périmètre. Il faudra soit s'appuyer sur des structures existantes, soit créer des structures, et là il y en a deux qui existent pour porter des SCOT. Ce sont soit des PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) qui n'existent pas dans le département, soit des syndicats mixtes. Ça existe déjà. Par contre, le syndicat mixte, il faut qu'il ait un périmètre qui soit le même que celui de ses EPCI, et il faudra que les EPCI transfèrent la compétence au syndicat mixte. Après à vous d'inventer la gouvernance au sein de la structure qui va être créée. »

S DUCOURTIOUX : « c'est donc là que tout se joue en fait, sur la gouvernance du SCOT ! »

F ROUX : « justement dans les discussions du comité de pilotage, il y a peut-être cela à mettre sur la table »

P COLLIN : « au prorata de la population ? »

F ROUX : « ou pas ! Ça peut être trois représentants par EPCI. C'est à inventer. Il y a aussi, certainement des choses à poser sur la table, pour poser un point de vue en fonction d'un périmètre, ça répond à votre question ? »

P COLLIN : « Oui car si c'est au niveau du prorata de la population, forcément qu'il y a des divergences d'urbanisation entre les deux territoires, un qui va vouloir le gâteau, ça on peut le dire, un qui en voudra un petit peu, même si on veut rester vert. Et s'ils ont la majorité sur la gouvernance, ils vont tirer tout le gâteau à eux, ce qui est logique. On ferait peut-être pareil. »

F ROUX : « Là c'est vraiment à discuter avant la création du syndicat, comment vous orientez la gouvernance. »

P COLLIN : « Ça aurait été à discuter avant, pas après, une fois que la décision est prise, là c'est mort ! »

Valérie BERTIN : « Là on est au stade de l'étude »

F ROUX : « Si vous partez sur le scénario 2 ou le scénario 4, car j'ai l'impression que le débat est là-dessus. Pour l'instant il n'y a aucune structure qui existe pour pouvoir porter ces deux scénarios, elle reste à créer. Donc s'il faut créer une structure, tout est à inventer. »

R NICOUX : « Est ce que ça fait partie de l'étude justement ? »

F ROUX : « Oui quand le scénario est arrêté. »

P ESTERELLAS : « Quand est ce qu'il va être arrêté ? Suite à l'ensemble des votes des EPCIS ? Et une fois que, c'est arrêté, si on n'a pas parlé de la gouvernance auparavant, ça veut dire qu'on s'engage, grosso modo, dans une situation à l'aveugle ! C'est une vraie question, on est sur le 1er vote ? »

Valérie BERTIN : « On n'est pas sur un vote mais sur un avis. »

F ROUX : « Je vais pousser le raisonnement jusqu'à ce qu'il y ait une délibération, qui dit ça y'est on s'engage dans la rédaction d'un SCOT. Pour pouvoir faire ça, il va falloir créer une structure, il va falloir que chaque intercommunalité transfère sa compétence à la structure, et là il faudra un vote avec une délibération. Aujourd'hui, il n'y a pas de vote. D'ailleurs chaque intercommunalité fait comme elle veut pour donner à son président, que son président soit le porte-voix du choix final. D'ailleurs peut être que le scénario que vous allez choisir ce soir, ne sera pas le scénario retenu au comité de pilotage. Vous allez créer la structure, si la gouvernance dans cette structure ne vous convient pas, au moment de transférer la compétence SCOT, bah vous ne votez pas la délibération. »

R NICOUX : « C'est là qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans les études. Il faudrait qu'on ait des propositions par rapport aux différents modes de gouvernance. »

F ROUX : « Mais ça c'est politique »

R NICOUX : « OUI »

F ROUX : « Ce n'est pas à un technicien de le dire. Moi je vous ai dit il y a PETR ou syndicat mixte, après c'est votre tambouille à l'intérieur de tout ça, c'est politique. »

Valérie BERTIN : « Il y a un COPIL le 7 mars. »

F ROUX : « Il y a un COPIL le 7 mars vous allez pouvoir ... le 7, ça c'est politique »

P COLLIN : « C'est une des questions, quelle représentativité des territoires ? Si c'est à la population on est mort. »

JL LEGER : « Ce n'est pas une petite question, c'est vrai que cela va conditionner le reste. Peut-être aurait-il fallu se dire d'emblée quelle est la gouvernance ? »

P COLLIN : « On se rappelle un syndicat mixte qui a été créé avec des représentants en fonction de la population et les jeux étaient truqués, puisqu'on sait qu'un groupement du Nord avait un grand nombre de représentants, donc était largement majoritaire. »

V BERTIN : « Merci pour ce débat. Ce soir ce que je vous propose c'est que l'on fasse, à main levée, pour avoir une idée de ce que vous pensez. Cela n'appelle pas à une délibération. Il était important que le Conseil Communautaire puisse en débattre et émettre un avis. »

M MOINE : « Qu'on comprenne bien le cheminement démocratique de cette décision, le vote que tu proposes c'est quoi ? Ce sera la position de Creuse Grand Sud ? »

V BERTIN : « oui que je porterais. »

R NICOUX : « Donc c'est un vote. »

M MOINE : « Il n'est pas noté sur l'ordre du jour qu'il y a un vote là-dessus ! »

V BERTIN : « Il n'y a pas de délibération obligatoire, il faut que le 7 mars j'ai un avis. »

R NICOUX : « Il faut qu'il y ait au moins deux personnes le 7 mars, une pour la solution 1 et une pour l'autre. »

Valérie BERTIN : « Non c'est les Présidents d'EPCI qui sont conviés. »

R NICOUX : « Donc il faut que tu représentes les deux solutions. »

Valérie BERTIN : « On peut donner un avis à main levée pour voir ce que cela donne ? »

P COLLIN : « Là tu risques de te retrouver avec la même personne qui a plusieurs avis. Moi si tu me dis mode de gouvernance équilibrée en fonction de chaque EPCI, je suis pour un seul. Si tu me dis « population » je suis pour le 2. »

C COLLET-DUFAYS : « Là on est tous en capacité d'imaginer en fonction de notre expérience d'élu quand même ! »

R NICOUX : « et ben justement ! »

Valérie BERTIN : « C'est vrai qu'avec la population, tu as raison, c'est clair. Dans les autres territoires, c'est passé en conseil communautaire ? »

F ROUX : « Alors je n'ai pas participé aux conseils communautaires sur les autres territoires. Je ne sais pas exactement comment ils se sont organisés »

Valérie BERTIN : « Conférences des maires ? »

F ROUX : « IL y a eu des conférences des maires. Dans certains territoires c'est en bureau communautaire. Il y a un territoire que je n'ai pas été voir, c'est la semaine prochaine. »

C COLLET-DUFAYS : « Nous on est plus démocratique »

Valérie BERTIN : « J'espère ! »

F ROUX : « Oui et encore une fois le débat est d'une très bonne qualité, il a d'excellents arguments qui sont posés sur la table. »

P ESTERELLAS : « Vous le rappellerez aux autres territoires. »

Valérie BERTIN : « Ici, vous êtes venu en Bureau, en conférence des Maires, en Commission et au Conseil. »

M MOINE : « Pour autant que l'on sache, le Président de la Communauté de Communes à

la Souterraine, est contre le scénario départemental. »

Valérie BERTIN : « C'est la Souterraine ! »

M MOINE : « Il est plutôt favorable à un scénario avec Guéret. »

R NICOUX : « On comprend pourquoi ! »

Valérie BERTIN : « On peut faire un vote à main levée, il reste deux scénarios, le 2 et le 4. Nord / Sud et Départemental. On retient ces deux. Sur le scénario Nord / Sud qui s'oriente plus sur cette vision-là ? 20, et pour le scénario départemental : 14, 3 abstentions. »

Valérie BERTIN : « Il y a des abstentions ? »

R NICOUX : « C'est quand même Nord / Sud qui gagne. Après c'est selon l'évolution des propositions de gouvernance. »

Valérie BERTIN : « A suivre, on a eu le débat. »

R NICOUX : « S'il y a égalité entre les territoires au niveau de la représentation ça change tout. »

Valérie BERTIN : « Merci pour votre présentation. Je vous propose de reprendre l'ordre du jour, avec l'approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre. Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de remarques. Je le fais voter. Est ce qu'il y a des abstentions ? Michel GOMY, Serge DURAND, Jacques TOURNIER, Gérard SALVIAT, Isabelle DUGAUD et Jacqueline LABARRE. Pas de vote contre, je vous remercie. »

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 16 novembre 2023

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (Michel GOMY, Serge DURAND, Jacques TOURNIER, Gérard SALVIAT, Isabelle DUGAUD et Jacqueline LABARRE)

POUR : 36

Adopté à la majorité

Information : délibérations du bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations suivantes ont été prises

- **N°2023 – B - 041 : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR SERVICE DE GESTION DES DECHETS 2024**
- **N°2023 – B - 042 : MONTANT DU LOYER DE LA VILLE CHATEAUFAVIER, LOCAUX DE LA CCI DE LA CREUSE**
- **N°2023 – B - 043 : MONTANT DU LOYER DE LA MEDIATHEQUE D'AUBUSSON**

AU SEIN DU CCAJL PAR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

- **N°2023 – B - 044 : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR VOIRIES 2024**
- **N°2023 – B - 045 : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR INFORMATIQUE, SONORISATION 2024**
- **N°2023 – B - 046 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE INGENIERIE-POSTE EMPLOI, ECONOMIE, FORMATION 2024.**
PERIMETRE CONTRAT DE CONTRACTUALISATION PAYS SUD CREUSOIS
- **N°2024 – B - 001 : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD AU CONTRAT TERRITORIAL CREUSE AVAL**
- **N°2024 – B - 002 : PRISE EN CHARGE DES DECHETS DE MOBILIERS USAGES, COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS**

Information : arrêtés de la Présidente

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, l'arrêté suivant a été pris :

- **N° 2024-001 : Portant acte de nomination d'un mandataire de la régie de recettes du Centre Aquasud, piscine d'Aubusson**
- **N° 2024-002 : Portant modification de la délégation de fonction et de signature au huitième vice-président**

1) Administration générale, finances

1. CREATION DU POSTE DE SAGE-FEMME HORS CLASSE

**

Vu l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ;

Vu les besoins du service relatifs à la vacance d'emploi permanent à temps complet chargé de la direction du multi accueil d'Aubusson ;

Et afin de répondre à la nécessité de service, il est proposé de créer un poste de sage-femme à temps complet au sein du multi accueil pour en assurer la direction.

Ce poste sera créé à compter du 1er février 2024. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi indiqué.

Toutefois, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 332-14 du Code général de la Fonction Publique.

Débat :

Valérie BERTIN : Le premier point à l'ordre du jour concerne la création d'un poste de sage-femme hors classe. Donc je rappelle, pour ceux qui n'ont pas suivi, mais ça m'étonnerait. En fin d'année, j'ai été amené à décider la fermeture de la crèche d'Aubusson, faute de personnel qualifié. On a la nécessité d'avoir un éducateur pour jeunes enfant ou en tout cas un poste assimilé sur la structure de la crèche pour en assurer sa direction. Depuis le mois d'avril, le départ de la précédente directrice, on se retrouve en difficulté de recrutement. On a procédé à plusieurs sessions d'entretien et début janvier on a reçu la candidature d'une sage-femme pour laquelle on peut avoir une dérogation, et cette personne pourrait reprendre la direction de la structure. Je souhaite donc vous proposer l'ouverture et la création du poste de sage-femme hors classe. Sauf que ce matin, la personne m'a informée que suite à des soucis de santé, elle risque d'avoir un arrêt long. Donc elle ne va pas pouvoir commencer, comme c'était prévu, après la création de ce poste ce soir. Pour autant, je souhaite, quand même maintenir cette création de poste, puisqu'effectivement les sages-femmes sont des personnels médicaux et qui peuvent obtenir des dérogations de la part de la PMI, pour assurer les directions. Vous rassurez aussi, et vous dire que Lundi avec Jean Luc LEGER on a un entretien prévu avec une éducatrice de jeunes enfants, pour essayer de pallier à un manque de personnel. Sur le territoire national on a les chiffres, c'est très difficile, et les collectivités qui gèrent des structures enfance / jeunesse ont de la peine à recruter du personnel qualifié, qui est nécessaire pour l'ouverture et garantir la sécurité des enfants et des personnes. »

JL LEGER : « C'était juste pour avoir un mot de remerciement en direction de la communauté de communes du Grand Guéret qui nous a dépêché pendant une semaine, le 8 décembre, un directeur qui a permis de limiter la fermeture pendant au moins une semaine. Et puis remercier aussi notre ancienne directrice, partie à la retraite, qui accepte en ce moment d'assurer la direction par intérim, donc merci au Président de l'agglomération et merci à notre ancienne directrice de nous permettre d'ouvrir encore la crèche, même si on n'a pas pu complètement limiter la fermeture, puisque pendant 3 jours, du 22 décembre, avant les vacances de Noël, la crèche a été fermée. »

R NICOUX : « Juste une question, pour être directrice, directeur de crèche ou multi-accueil, quel est le niveau requis ? Quels sont les diplômes ? »

Valérie BERTIN : « Il y en a plusieurs. Les diplômes qui sont requis, ça peut être une infirmière, une assistante sociale... »

V GUENAUULT (à la demande de Madame Valérie BERTIN) : « Je peux compléter, en fait il y a deux niveaux de problématiques, parce que dans une structure d'accueil de jeunes enfants, il faut absolument une éducatrice de jeunes enfants, qui est indiquée comme un référent technique, 0,5 ETP. Cette personne peut aussi être le directeur mais ce n'est pas obligatoire. Par contre, le directeur lui, en fait il y a une dizaine de typologies de métiers, il faut toujours que ce soit des métiers qui ressortent d'un niveau master, donc on a les puéricultrices, les infirmiers(ères) puériculteurs(trices), les assistantes sociales, les EJE,

les sages-femmes, voilà il y en a une dizaine. Ces personnes-là, elles ne sont que les directeurs mais il leur faut quand même le quota d'EJE. En fait, nous on essayait d'avoir un EJE qui puisse faire aussi la direction pour ne pas avoir à créer deux postes. Mais là, la difficulté, c'est que là, on n'a ni l'un ni l'autre. C'est donc très important de trouver la personne adéquate. »

Valérie BERTIN : « On avait une EJE qui est Béatrice Mahé, qui est en arrêt maladie et qui va prendre sa retraite, et Marie Josée Boudin, quand elle était là, elle était EJE. »

P COLLIN : « Donc juste une question, on crée ce poste, cette personne veut travailler, elle vient, on ne pas ouvrir parce qu'on n'a pas d'éducateur ? »

Valérie BERTIN : « là on a le droit à une dérogation. On crée ce poste sans certitude qu'il serve, notre recrutement était prévu, pour une personne, qui aujourd'hui nous annonce qu'elle a des soucis de santé. Lundi on a un entretien avec une EJE. Compliqué les métiers de la petite enfance, trouver des personnels qualifiés c'est compliqué, et heureusement qu'on avait passé une convention avec l'agglomération pour un référent santé, qui a permis de placer par convention un personnel qui est venu nous dépanner quelques jours. Sinon on aurait fermé plus tôt. Donc je vous propose d'adopter la proposition. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER la proposition ci-dessous, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,**
- **DE DIRE que ces postes seront créées aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,**
- **DE CHARGER la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.**

2. Révision des tarifs Aquasud

M. Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :

Dans le contexte encore actuel de hausse des tarifs des différents fluides (même si une stabilisation semble se dessiner pour l'avenir), il apparaît nécessaire comme en 2022/2023 de prendre en compte l'inflation sur la tarification de la piscine.

L'inflation à novembre 2023 s'établit selon l'INSEE à 3,9 % (indice des prix à la consommation harmonisé) :

Indices des prix à la consommation				
Évolutions annuelles (en %), base 100 - année 2015				
	Pondérations 2023	décembre 2022	novembre 2023	décembre 2023 (p)
Ensemble IPC*	10 000	5,9	3,5	3,7
Alimentation	1 624	12,1	7,7	7,1
- Produits frais	238	9,3	6,6	8,8
- Autre alimentation	1 386	12,6	7,9	6,9
Tabac	185	0,3	9,8	9,8
Énergie	857	15,1	3,1	5,6
Produits manufacturés	2 322	4,6	1,9	1,4
Services	5 012	2,9	2,8	3,1
Ensemble IPCH**	10 000	6,7	3,9	4,1

(p) données provisoires
* indice des prix à la consommation ** indice des prix à la consommation harmonisé
Champ : France
Source : Insee - indices des prix à la consommation

Aussi, proposition est faite de tenir compte de cette hausse de 3,9% sur les tarifs de la piscine, selon le tableau ci-dessous, avec application à compter du 1^{er} mars 2024. En annexe, se trouve les précédents tarifs.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs des scolaires et des associations, les conventions 2023/2024 étant par ailleurs déjà signées. Ce point pourra être revu pour l'année scolaire 2024/2025 lors de l'élaboration des conventions.

Il est proposé d'augmenter de manière plus conséquente les tarifs concernant l'espace balnéo dans la perspective d'une réouverture, après audit, mais tenant compte des coûts de cet espace.

Les modifications tarifaires aboutissent donc aux nouveaux tarifs suivants :

		Tarifs Creuse Grand Sud	Tarifs Hors Creuse Grand Sud
Public	Entrées enfants 3-17 ans	2,50 €	3,40 €
	Entrées adultes 18 ans et +	4,15 €	5,40 €
	10 entrées (adulte)	38,15 €	49,35 €
	25 entrées (adulte)	86,85 €	114,90 €
	10 entrées enfants 3-17 ans	23,50 €	31,40 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	57,45 €	77,10 €
Activités	Activité au trimestre	49,35 €	63,90 €
	Activité à la séance (sur réservation)	7,85 €	10,10 €
	Bébés nageurs, jardin (1 enfant + 2 parents)	7,85 €	10,10 €
	Activité aquabike : forfait 5 séances consécutives	39,20 €	50,40 €
	Cours particulier 30 mn	16,85 €	16,85 €
	Ecole de natation /trimestre/10 séances	135,05 €	168,30 €
Associations	Groupe enfants (IME,...)	2,00 €	2,70 €
	Groupes adultes (ainés,...)	3,00 €	4,20 €
	Location 1 ligne/1h	0.00 €	15,00 €
Scolaires	Intervention scolaire (1 enseignant)	0.00 €	31,50 €
	Ecoles primaires	1,50 €	2,70 €
	6ème (CD 23)	110,00 €	110,00 €
	Collèges/lycées par créneau	32,00 €	47,00 €
Balnéo	Balnéo/piscine	14,00 €	18,00 €
	Balnéo seule	10,00 €	13,00 €
	Location privative 1h	60,00 €	70,00 €
Clubs	Séance	1,55 €	2,30 €
Comité d'entreprise	10 entrées (adulte)	38,15 €	49,35 €
	25 entrées (adulte)	86,85 €	114,90 €

(entrées valables 2 ans)	10 entrées enfants 3-17 ans	23,60 €	31,40 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	57,45 €	77,10 €
Perte de bracelet		5,60 €	5,90 €
Mise à disposition d'un MNS dans le cadre d'une prestation de service d'une heure		29,05 €	29,05 €
Gratuité 10 entrées (5 adultes – 5 enfants) par an/association du territoire Creuse Grand Sud pour l'organisation d'un événementiel sur le territoire intercommunal (<i>valables 2 ans</i>). BNSSA et MNS En formation			

Débat :

Valérie BERTIN : « On passe à la révision des tarifs Aquasud avec Philippe Esterellas »

P ESTERELLAS : « Alors, nous vous proposons de voter pour une nouvelle grille tarifaire qui entrera en vigueur le 1er mars 2024. Cette augmentation ne concernerait pas les associations et les scolaires. Par contre, il vous est proposé de faire évoluer de manière significative le tarif de l'espace balnéo. Vous avez eu en annexe la grille tarifaire appliquée jusque-là, par exemple l'entrée enfant 3 ans – 17 ans passe de 2,40 euros à désormais 2,50 euros me semble-t-il ? Est-ce que vous avez des questions ? »

S DUCOURTIOUX : « Moi, je m'oppose à l'augmentation des tarifs de la piscine, je trouve que c'est profondément injuste de faire supporter, une fois de plus, à nos concitoyens, l'incessante augmentation de tout. J'entends qu'effectivement il y a une augmentation des coûts d'énergie mais, elle est valable pour tous, pour moi une piscine c'est un service public, je ne pense pas que ce soit à un service public d'adapter, au gré des augmentations, les tarifs. Je voudrais ajouter à cela que dès lors qu'une collectivité fait des choix de neutraliser l'attribution de compensation, qu'elle fait le choix d'une certaine répartition du FPIC, c'est dire qu'elle a les moyens, elle s'autorise de s'asseoir sur 250 000 euros, je reviens sur les scolaires et les associations, ça veut dire que la collectivité a les moyens. Si d'un côté c'est le choix de la largesse, qu'elle le fasse également sur les tarifs de sa piscine. »

P ESTERELLAS : « Alors je vais me permettre de répondre dans un premier temps, en disant que cette augmentation ne concerne pas les scolaires et les associations. Ce qui représente à peu près 15000 entrées sur les 55000. Oui bien évidemment il y a une augmentation de 3,9 %, qui correspond à 15 centimes pour les entrées adultes, et 10 centimes pour les enfants, mais quoiqu'il en soit c'est d'assurer un service pour les scolaires et associations qui veulent faire vivre cette structure, qui peuvent la faire vivre aussi pendant l'activité, voilà le choix était de ne pas augmenter cette partie-là. »

S DUCOURTIOUX : « Tous les autres tarifs sont augmentés ! »

P ESTERELLAS : « Alors tous les autres tarifs avec, bien évidemment une situation au niveau balnéo qui n'est pas encore ouvert... »

M MOINE : « Ce n'est pas ce que dit le corps du texte, le corps ne dit pas « on a choisi de ne pas augmenter les associations », il dit « on décide cette augmentation après la

signature des conventions, on reporte les augmentations à l'année prochaine. Ce n'est pas un choix politique, c'est parce que techniquement les conventions ont été déjà signées et qu'on ne peut pas rétroactivement augmenter les tarifs d'entrée pour les associations, on est bien d'accord ? »

P ESTERELLAS : « oui ça a été tourné comme ça »

Valérie BERTIN : « Non c'était un choix au bureau de ne pas augmenter pour les associations. »

P ESTERELLAS : « La dernière augmentation date d'octobre 2022 et la précédente 2019 ? »

M MOINE : « Moi je voudrais aussi intervenir dans le même sens que Stéphane. Pour rappeler quel était le projet politique de cette piscine. C'était l'accès du plus grand nombre et notamment des personnes socialement les plus fragiles à un équipement de qualité, à la fois des bassins tels qu'ils existent mais aussi la balnéo, le SPA, le Hammam et le Sauna. Aujourd'hui, vous proposez quoi ? Vous proposez d'exclure ceux qui ont le moins de moyen, en doublant l'accès à la balnéo. Là on est plus dans le même projet politique. Là on est en train de faire de la sélection par l'argent, et ça c'est quelque chose qui est inacceptable, comme l'a dit Stéphane, c'est un service public. On a construit cette piscine avec un espace balnéo pour permettre l'accès à la balnéo à tout le monde. On avait des tarifs à l'époque qui étaient extrêmement étudiés et qui nous ont conduit, la 1ère année, à avoir 105 000 entrées, parce que le plus grand nombre venait à la piscine. Aujourd'hui il y en a combien ? 40 000, 55 000 à peu près. Donc, il y a eu des fermetures, il y a eu le COVID, il y a eu tout ce qu'on veut, il y a eu des problèmes techniques, de personnels, tout ce qu'on veut. Ce n'est pas en augmentant les tarifs, même si c'est modeste, qu'on va renforcer l'attractivité de cet équipement, au contraire, on doit faire l'effort pour que cet équipement reste accessible au plus grand nombre et là on donne le message inverse. Je ne suis pas convaincu que les sommes qui sont en jeu, et qui vont exclure les plus modestes de l'accès à la piscine, à la balnéo, soit de nature à rééquilibrer véritablement les comptes de la piscine. Il faut bien réfléchir à ce que l'on fait, à mon avis c'est totalement mal venu, il y a des augmentations partout, les gens sont pressurés partout, l'alimentation, l'énergie etc. Ce n'est pas la peine d'en rajouter même si les sommes sont modestes. »

P ESTERELLAS : « Alors je vais juste me permettre une réponse pour l'augmentation de la fréquentation, on s'est aperçu sur les chiffres de 2018-2019 que c'est en augmentant l'accès aux écoles primaires et collèges qu'on augmenterait la fréquentation de l'établissement puisque forcément, si on amenait les élèves à la piscine, ils revenaient naturellement à la piscine. On s'est retrouvé à passer de 25 classes à 40 classes et on le ressent sur la fréquentation, on sait qu'on a de plus en plus d'élèves qui participent, ils sont tous enclins à venir à la piscine, et c'est cette politique qu'il faut promouvoir, et c'est vrai vous avez raison l'augmentation de 15 centimes sur une entrée adulte, ça correspond à peu près à 20 000 personnes, ça ne sauve pas les comptes de la comcom, ça c'est certain. C'est aussi continuer à avoir une situation qui est entendable, c'est à dire qu'on a un déficit, vous l'avez entendu l'année dernière qu'il était de 641 000 euros, et il a été légèrement augmenté par rapport à 2019, donc forcément on se pose des questions aussi de ce côté-là, si on veut continuer à avoir une piscine qui existe, même si on est sur une augmentation à 3,9 %, 15 centimes qui va combler un déficit qui est déjà important, parce qu'il n'y a pas une piscine, sur le territoire, qui est bénéficiaire. La fréquentation, elle est exceptionnelle

sur notre territoire, par ce qu'il y a un effort qui est fait par l'équipe d'accueil, l'équipe des MNS pour accueillir toutes les personnes et en particulier, les scolaires dans l'établissement. »

M MOINE : « Très bien mais quand même, ce n'est pas en augmentant les tarifs et vous n'avez pas répondu sur la balnéo. Ce n'est pas en empêchant l'accès au plus grand nombre qu'on va augmenter la fréquentation. En 2016, la première année d'exploitation, on a fait 10 500 entrées, le déficit était de 300 000, certes l'énergie était un peu moins chère qu'aujourd'hui, je suis bien d'accord, mais on compensait les choses par la fréquentation. Or la fréquentation s'est contractée parce qu'on n'a plus été ouvert le dimanche matin, parce que c'était compliqué d'accéder, parce que la balnéo était fermée. Ce n'est pas en proposant moins qu'on a eu plus. Il faut au contraire en proposer en plus, si on veut que les gens reviennent. 105 000 en 2016, ce n'était pas que des scolaires, c'était principalement de la population. »

P ESTERELLAS : « Juste sur la balnéo, j'ai fait une proposition à 5 euros la balnéo, juste la balnéo ! Ce qui permettrait à la personne qui accompagnait soit les cours, soit les aquas de pouvoir accéder à l'espace balnéo à moindre frais. On a une demande ! Quand on voit que la concurrence sur le territoire est à 70 euros l'heure et demie, et que c'est très largement fréquenté, on se doute bien qu'à 5 ou 7 euros c'est fréquenté. A 15 euros on pense que ça va l'être aussi. On n'exclut pas les gens ! »

M MOINE : « c'est de la sélection par l'argent ! »

P ESTERELLAS : « Je ne pense pas qu'à cette hauteur là on y soit ! »

M MOINE : « Parce que vous, vous avez les moyens à titre personnel, les gens qui ne les ont pas et qui fréquentaient la piscine quand on l'a ouvert... »

P ESTERELLAS : « ...Bien évidemment, mais à Montluçon, jusqu'à Clermont-Ferrand, accéder à un espace balnéo c'est 20 balles ! »

M MOINE : « A Clermont-Ferrand et Montluçon le revenu moyen par habitant, il n'a rien avec le nôtre ! »

D PRIOURET : « Je rappelle que nous allons vers un déficit de plus de 700 000 euros pour la piscine en 2023 ! »

M MOINE : « Ce n'est pas en réduisant l'attractivité que tu vas réduire ton déficit ! »

Valérie BERTIN : « On a aussi des obligations de gestion. Quand tu parles d'il y a 10 ans, quand la piscine a été créée, le déficit envisagé était de 350 000 euros. »

M MOINE : « ... NON, le déficit envisagé était de 500 000 euros et nous l'avions mis à 350 000 euros ! »

Valérie BERTIN : « Et aujourd'hui on est à plus de 700 000, donc effectivement la balnéo... »

M MOINE : « Evidemment les entrées ont fondu comme neige au soleil, 105 000 à 55 000, moitié moins. Et les années suivantes on était à combien ? »

P ESTERELLAS : « 45 000 »

M MOINE : « Non ! pas dans les années immédiates. »

P ESTERELLAS : « Si, 2018, 2019, on était à moins de 50 000. »

Valérie BERTIN : « On a une demande, en tout cas, pour la balnéo, donc c'est vrai que l'on réfléchit pour la remettre en route, c'est un espace qui est énergivore, donc quand il a fallu prendre des mesures de réduction des économies d'énergie, effectivement on a ciblé en premier l'espace balnéo. Aujourd'hui, on souhaite le remettre en service. On a demandé aux services de nous faire une petite étude pour voir le coût que cela représente et dans le même temps on a souhaité revaloriser les tarifs, parce que, effectivement, par rapport à ce qui se pratique ailleurs, y compris dans les piscines gérées par les collectivités, on est bien en deçà des tarifs. »

M MOINE : « A l'origine on l'était aussi, c'était un choix politique, je le répète ! »

Valérie BERTIN : « Mais notre choix est toujours d'accueillir le plus grand nombre »

D PRIOURET : « Je comprends ce que tu dis, ça ne fait pas plaisir d'augmenter les tarifs. Il faudrait faire une analyse plus fine, j'ose dire sociologique des gens qui fréquentent la piscine et la balnéo, et pour les interroger, faire une enquête pour savoir l'acceptabilité de ces tarifs. Sachant qu'on est moins cher que celle de la Souterraine, sur une piscine équivalente. Je ne suis pas sûr, quand même, que le pouvoir d'achat de ceux qui fréquentent la piscine, ça les empêche de faire de la balnéo. Je comprends l'argument. »

M MOINE : « Il n'y a plus de gratuité pour les BNSSA et les MNS en cours de formation ? »

Valérie BERTIN : « SI ! »

M MOINE : « Ce n'est pas indiqué dans le document. »

P COLLIN : « On avait pris un arrêté pour cela ? »

Valérie BERTIN : « Une délibération, oui on avait délibéré pour cela dans un précédent conseil. »

P COLLIN : « Juste une question, en fixant à 14 euros l'entrée de la balnéo, quelle est l'espérance de rentrée supplémentaire d'argent ? puisqu'à 14 euros, on est proche de l'entrée au Royatonic, qui est à 22 euros, et ce n'est pas les mêmes prestations ! »

P ESTERELLAS : « Tu parles du SPA ROYA qui est dans la banlieue de Clermont ? C'est service minimum 45 min en effet ! »

P COLLIN : « 1h30, tu te fais voler ! 1h30 - 22 euros, ou alors c'est que j'ai eu un prix. »

P ESTERELLAS : « Chacun ses qualités ! En 2021, nous avons fait lors d'une commission sports, nous avons les chiffres, les chiffres étaient assez intéressants parce que la balnéo représentait, je crois 3% des entrées pour 6 ou 7 % du Chiffre d'Affaires. Donc, il y a un rapport qui est intéressant quoiqu'il en soit. Par contre, on est incapable de pouvoir donner le coût de fonctionnement de la balnéo, on n'a pas assez d'isolement sur les flux, qui nous permet de savoir combien ça peut coûter. On sait juste qu'il y a eu une baisse de 25% de la consommation des flux avec la balnéo le dimanche et le lundi de fermée. Pourquoi deux jours d'affilés, parce que c'était là que c'était intéressant, c'était les préconisations données par les instances de tutelle autour des piscines au moment de la flambée des prix des fluides énergétiques. »

M MOINE : « Une autre remarque sur la piscine, en juin 2023, on a fait visiter la piscine à la Préfète, merci à cette occasion de m'avoir convié. On avait constaté que certaines lettres qui indiquent la piscine sur la façade étaient tombées ou à moitié tombées. Elles le sont toujours. Peut-être conviendrait-il de prendre quelques mesures de réparations pour ne pas donner cette impression de manque d'entretien au premier regard. »

S DUCOURTIOUX : « Je reviens sur cette notion complètement injuste, vous allez augmenter les tarifs d'un côté, et dans deux mois on va voter..., on va continuer à neutraliser les AC négatifs, 50 000 euros, on va continuer à se répartir le FPIC entre nous, de 170 000 euros soit au total 320 000 euros qui échappe, à la fin, de nos collectivités. Je trouve qu'il est profondément injuste de dire « je vais augmenter la piscine », parce qu'effectivement il y a un déficit dessus, alors qu'on fait un cadeau de 320 000 euros aux communes ! »

P ESTERELLAS : « Très bien, je te remercie, on peut être d'accord sur certains points et amener à cette votation. Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux tarifs de la piscine Aquasud. »

CONTRE : 8 (Mrs DUCOURTIOUX, ROUGIER, MOUTARDE, COLLIN, MOINE et Mesdames DUGAUD, HAYEZ et BAUCULAT)

ABSTENTION : 0

POUR : 34

Adopté à la majorité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER les nouveaux tarifs de la piscine intercommunale AquaSud ci-dessus,**
- **D'AUTORISER la Présidente à modifier le règlement intérieur de la piscine en conséquence,**
- **D'AUTORISER la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision dès que possible.**

2) Enfance, Jeunesse

3. Règlement de fonctionnement du Multi-Accueil

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Les services de l'enfance-jeunesse et particulièrement les services de la Petite Enfance doivent disposer d'un règlement intérieur ou règlement de fonctionnement respectant le cadre du Code de la Santé publique et notamment ses articles réglementaires R2324-16 à R2324-48. Il est notamment prévu par les textes, une révision du règlement de fonctionnement a minima tous les 5 ans. Le précédent règlement intérieur du pôle multi-accueil de Creuse Grand Sud a été adopté le 12 décembre 2019.

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, décret d'application de la Loi NORMA, a modifié certains points notamment :

- La possibilité d'accueil en surnombre de 115 %, ce qui permet au Multi-accueil d'Aubusson prévu pour 20 places d'accueillir jusqu'à 23 enfants
- Le recrutement d'un référent santé et accueil inclusif, ce qui a été prévu par convention avec l'agglomération du Grand Guéret

Objet de la demande

Pour mener à bien ses missions dans le cadre de la législation actuelle, il est proposé d'adopter un nouveau règlement de fonctionnement, joint en annexe.

Eléments d'appréciation

Les règlements de fonctionnement sont des documents obligatoires et qui doivent permettre un meilleur encadrement de l'activité des services, notamment en cas de dysfonctionnements.

Il apparait que certaines dispositions complémentaires seraient intéressantes à faire figurer mais qu'à ce stade, elles n'ont pas pu être inscrites, notamment au regard des évolutions à venir, tant en termes de personnel de direction, d'intégration des familles (notamment au travers d'un conseil de crèche à créer) et de la mise en œuvre d'une expérimentation à construire dans le cadre du Fonds d'Innovation Petite Enfance, pour lequel le territoire de Creuse Grand Sud a été retenu.

Ainsi, il est proposé une première version de ce règlement de fonctionnement dans la perspective d'un travail d'approfondissement de celui-ci ainsi que du projet d'établissement qui sera revu avec le personnel de la structure.

Eléments financiers

Le règlement précise les éléments de facturation des journées et heures dues ainsi que la prise en compte du barème national de la CAF au 1er janvier 2024.

Projet de délibéré

Au regard d'une nécessité de se doter d'un règlement de fonctionnement à jour notamment pour prendre en compte la nouvelle capacité d'accueil du multi-accueil d'Aubusson.

Débat :

JL LEGER : « Rien de bien méchant, vous l'avez lu, le règlement intérieur du fonctionnement du multi-accueil, donc on parlait tout à l'heure. Je rappelle juste rapidement, 20 places + 3 places supplémentaires parce que nous pouvons être en surnombre, notamment quand la PMI nous demande d'accueillir en urgence un enfant, parce qu'il ne doit pas rester ce jour-là, voire plus, dans sa famille. Voilà, vous avez vu les règles fixées par ce règlement de fonctionnement, les conditions d'accueil. Je rappelle qu'il y a eu deux commissions d'admission, que nous refusons très très rarement un enfant, que nous avons la chance de trouver un référent santé inclusion. Valérie y faisait allusion tout à l'heure. Les repas, on est bien heureux, que l'hôpital puisse nous vendre les repas, au même prix que les vendait une société privée venant de Montluçon, il y a deux ans. On rappelle les liens étroits avec la CAF, qui vraiment nous soutient. J'ai eu l'occasion de le dire, mais on ne le dit jamais assez. Il y aura des nouveautés qui seront apportées dans ce règlement de fonctionnement plus tard, notamment, nous souhaitons qu'il y ait un conseil de crèche qui permette de toujours plus concerter les parents et puis rajouter, sans lien direct avec le règlement de fonctionnement, que nous avons été reçus à l'appel à projet et qui nous permet déjà de recevoir 60 000 euros pour travailler sur 2 ans sur un diagnostic, sur les modes de garde de la petite enfance sur notre territoire, organiser des formations pour nos personnels et aussi pour les assistantes maternelles, et puis essayer d'avoir des remplacements plus faciles, lorsqu'en particulier les personnels de la crèche d'Aubusson, ou celle de Faux, sont en formation ou en arrêt maladie. Donc voilà, vous avez lu attentivement j'imagine le règlement de fonctionnement. Est-ce qu'il y a des questions ? »

M MOINE : « Juste une toute petite remarque, tout à fait marginale, page 23, il fait état de la Roseraie, cela ne s'appelle plus la Roseraie, c'est un jardin public, et puis vous précisez l'assurance, mais si au prochain appel d'offre, on change d'assureur, faut peut-être ajouter une phrase disant « aujourd'hui c'est telle assurance, demain ça pourra être une autre, en fonction des résultats d'appel d'offres. »

JL LEGER : « D'accord, d'autres remarques ? Je vous rappelle qu'il y a 8 agents, une personne est détachée d'un centre de loisirs pour venir épauler l'équipe en cas de besoin. Merci, vote. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER le projet de règlement de fonctionnement du Multi-accueil de Creuse Grand Sud,**
- **D'AUTORISER Madame La Présidente à mettre en œuvre les dispositions y figurant.**

3) Environnement : Service Public de Gestion des déchets

4. Règlements intérieurs des déchèteries, et de la collecte des déchets ménagers

M. Didier TERNAT présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Pour mener à bien ses missions, le Service Public de Gestion des Déchets opère la collecte des déchets des ménages produits sur le territoire par l'organisation de plusieurs processus.

Les collectes quotidiennes des camions BOM en points de regroupement assurent la collecte des Ordures Ménagère Résiduelles et des Recyclables.

Les deux déchèteries intercommunales recueillent les collectes des apports des usagers triés in situ en plusieurs flux distincts.

Enfin, d'autres opérations de collecte sont réalisées : points d'apport volontaires pour le verre et les textiles usagés, collectes ponctuelles des encombrants, etc.

Dans le cadre de l'optimisation du service, la Communauté de communes souhaite se doter de règlements de service pour la réalisation des collectes et pour l'utilisation des déchèteries.

Objet de la demande

Deux projets de règlement sont annexés pour proposition.

Éléments d'appréciation

A ce jour, la collectivité ne dispose pas de règlement de service ni de collecte, ni des déchèteries. Le service s'est appuyé sur les règlements d'Evolis 23 pour rédiger une première version. Les règlements de service sont des documents obligatoires et qui doivent permettre un meilleur encadrement de l'activité des services, notamment en cas de dysfonctionnements.

Il apparaît que certaines dispositions complémentaires seraient intéressantes à faire figurer mais qu'à ce stade, elles n'ont pas pu être inscrites, notamment au regard des évolutions importantes à venir en matière d'équipements matériels et d'organisation (gestion des biodéchets, achèvement du déploiement des bacs RS, points d'apport cartons, nouvelle gestion des professionnels en déchèteries, etc.).

Ainsi, il est proposé une première version de ces deux règlements dans la perspective d'un travail d'approfondissement de ces documents qui sera conduit avec l'appui de la commission déchets au cours du second semestre 2004.

Eléments financiers

A ce stade, les règlements ne tiennent compte que des dispositions financières actuelles du service, mais des évolutions à venir en termes d'organisation pourraient impliquer la rédaction de nouveaux articles dans ces deux documents et aux conséquences financières sur le service.

Au regard d'une nécessité de se doter de règlements de services pour le service de collecte et le service des déchèteries.

Débat :

D TERNAT : « Donc règlement intérieur des déchèteries et de collecte des déchets ménagers. Je ne vais pas tout lire, car il y en a pas mal. Renaud interviendra sur le règlement des déchetteries intercommunales et le règlement des déchets ménagers. Ceux qui ne connaissent pas Renaud ROLINAT, c'est ce jeune homme, mais je pense que vous l'avez déjà vu dans vos communes. Aujourd'hui il était sur Aubusson. Je vous fais juste un petit rappel de la note. »

R ROLINAT : « Bonsoir à toutes et tous. Les deux règlements, à la fois pour la déchèterie et le règlement de la collecte, protègent déjà les agents. Ils sont là pour rappeler les règles de fonctionnement de la déchetterie et pour la collecte on rappelle aussi les règles du code de la route, parce qu'on a sur certaines collectes des passages un peu limite sur certaines marche arrière... sur des sens interdits. On rappelle en fait toutes les règles de base pour la collecte. Pour la déchèterie, on rappelle les déchets acceptés, refusés. Je ne vais pas rappeler tous les points qu'il y a dans le règlement. S'il y a des questions par contre n'hésitez pas. »

P COLLIN : « Juste deux points à évoquer. Dans le règlement sur la collecte des déchets, je pense que l'article 5.1.4 peut être impactant pour la collectivité, voir même porter un peu de préjudice. C'est-à-dire qu'o s'engage dans ce règlement à faire un nettoyage de bacs minimum. C'est 40 000 euros. Est-ce que la collectivité aura les moyens constants de faire un nettoyage annuel ? On ne le sait pas, on ne l'a pas fait pendant X années parce qu'on n'avait pas l'argent, et si demain les communes ne laissent pas une partie de leur dotation à la collectivité, elle ne sera peut-être pas en mesure d'effectuer cette opération, donc je trouve ça un peu bête de le mettre dans le règlement. Tout simplement mettre une possibilité de mettre au minimum un nettoyage, « La collectivité a une possibilité d'effectuer un nettoyage annuel », ça ouvre le chemin des possibles sans être restrictif. »

Renaud ROLINAT : « On a inversé la phrase parce que ça fait partie de la réglementation. »

P COLLIN : « Oui mais là on se met peut-être une épine dans le pied. On n'a pas suivi la réglementation depuis X années car on avait pas les moyens. »

Renaud ROLINAT : « Déjà on n'a pas suivi la réglementation parce qu'on n'avait pas ces règlements là aussi ! »

P COLLIN : « Là le règlement, est ce que c'est un règlement qui émane d'autorité ou c'est nous qui le votons ? »

Renaud ROLINAT : « ça émane aussi de l'autorité. Là pour l'hygiène, juste le lavage des bacs c'est obligatoire ! »

P COLLIN : « Oui mais il incombe un nettoyage, pas forcément un nettoyage... »

Renaud ROLINAT : « ... Un fois par an ! C'est le minimum sur tous les bacs. »

P COLLIN : « Oui mais il peut être fait en interne ? »

Renaud ROLINAT : « Oui mais il faut acheter une laveuse dans ces cas-là, et une laveuse c'est le prix d'une BOM, et il faut mettre un agent chauffeur et un agent nettoyeur. »

P COLLIN : « Oui je connais un minimum ! »

D TERNAT : « Philippe, si tu te souviens, dans la commission déchets, cela a été reproché assez souvent ? »

Renaud ROLINAT : « C'est encore reproché. »

P COLLIN : « Oui mais la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a ! Et quand elle pas d'argent pour le faire, elle ne peut pas le faire. Je vous rappelle que la dernière campagne, on avait payé 17000 euros, et là ce qui va être présenté c'est à 40 00 euros. De 17 on est passé à 40. »

Valérie BERTIN : « Mais il y a plus de bacs ! »

P COLLIN : « Donc ça c'est la remarque sur la collecte, et sur la déchetterie, c'est très bien de prendre de la réglementation, y compris routière, mais dans ce cas-là il me semble qu'il incombe une responsabilité aux collectivités, dont l'état des routes présente des dangers pour les usagers, avec des trous d'une profondeur supérieure à 5 cm. Ça engage la responsabilité des collectivités. Ceux qui sont allés à la déchetterie il n'y a pas très longtemps, je pense que vaut mieux y aller en tank ou en 4x4, qu'en voiture ! »

Renaud ROLINAT : « ... C'est l'entreprise Fayolle qui décide. »

P COLLIN : « A un moment, est ce qu'on ne peut pas demander à l'entreprise Fayolle l'autorisation de mettre un peu de béton tout venant. Je pense qu'à 14 euros la tonne, ça ne va pas en bouffer 100 tonnes, c'est simplement boucher. »

Renaud ROLINAT : « On a demandé justement il y a quelques semaines Cela a été refusé par Fayolle, parce que justement il veut limiter la vitesse en gardant les trous. »

P COLLIN : « SUPER ! »

Renaud ROLINAT : « Je vous assure que c'est ça, c'est son argument. On avait des déblais de la voirie en trop, on volait les mettre sur les trous, ils ont refusé. »

P COLLIN : « Donc ça veut dire quand je vais bousiller mes amortisseurs j'attaquerais la collectivité parce que je me rends bien sur site pour un service qu'elle est censée me donner ? »

R NICOUX : « Une question dans le même ordre d'idée, juste pour compléter ce que vient de dire Philippe COLLIN. C'est vrai que c'est un peu scandaleux, on paie quand même quelque chose à la société FAYOLLE ? Bon bah, on ne peut pas avoir une mesure de rétorsion, par rapport à la qualité du chemin, parce que c'est pas normal ! »

P COLLIN : « Là c'est catastrophique ! »

D TERNAT : « On en est tout à fait conscient, mais voilà la réponse qu'on nous a donné »

R NICOUX : « On ne paie plus la location du terrain ! »

D PRIOURET : « On est pris en otage un peu quand même ? »

P COLLIN : « Et les trous ne gênent pas les camions ! Ses propres camions qui roulent comme des « ... ». Tu y vas avec une petite voiture tu bousilles tout. »

D TERNAT : « Je suis d'accord avec toi. »

P COLLIN : « Les biellettes de direction je ne t'explique pas ! »

D PRIOURET : « Ce n'est pas acceptable ! »

P COLLIN : « Tu prends un règlement qui t'oblige à respecter le code de la route, c'est-à-dire rouler à droite. »

Valérie BERTIN : « C'est à revoir ! »

D TERNAT : « On peut essayer de discuter avec lui. »

P COLLIN : « Au moins les trous qui sont à droite. »

D PRIOURET : « Il nous interdit de le faire nous-même »

P COLLIN : « On ne lui a peut-être pas demandé à le faire nous-même ? »

Renaud ROLINAT : « Si si on lui a demandé ! »

R NICOUX : « Faut pas lui demander, faut le faire ! »

M MOINE : « Peut-être lui faire remarquer que si un usager à des dommages sur sa voiture, il se retournera contre le propriétaire. »

P COLLIN : « Qui est responsable ? »

D PRIOURET : « Personne n'a d'influence sur lui dans la salle ? »

JL LEGER : « Avant on connaissait bien le directeur, mais cela a changé. »

P COLLIN : « Parce que là ce ne sont pas des lettres sur une façade, mais c'est une mauvaise image. »

D PRIOURET : « On est tous d'accord »

Valérie BERTIN : « On va faire un courrier. »

B SIMONS : « c'est un point de détail, point 7, page 5, je crois qu'il manque un mot »

D PRIOURET : « Sur quel règlement ? »

B SIMONS : « Sur le règlement de collecte, pour Gentioux, je crois qu'il manque « Recyclables ». »

D PRIOURET : « Effectivement »

B SIMONS : « Je voulais juste poser une question justement, puisque c'est mentionné dans le règlement de déchèterie, que certains professionnels peuvent apporter certains types de matériaux, à quelle échéance on peut basculer sur les autres déchèteries ? Puisque dans ce règlement les déchets des professionnels, on sait qu'à terme ils ne pourront plus être apportés dans les déchèteries. »

Renaud ROLINAT : « Pour l'instant les professionnels peuvent encore apporter leurs déchets en déchèterie, puisqu'on n'a pas pris la décision de mettre soit une facturation, soit une interdiction d'accès. Sachant que le projet est en stand-by, il n'y a pas de solution pour les professionnels. »

M MOINE : « Une petite correction, vous avez parlé du second semestre 2004, c'est 2024 je pense »

Valérie BERTIN : « oui c'est 2024. Après les déchets des professionnels c'est un vrai sujet sur les territoires. A l'échelle de la Creuse, il y a une association » EC3 », qui a travaillé pendant deux ans sur le sujet. D'un point de vue économique et environnemental on est sollicité. Laurent Lhéritier pourra peut-être aussi en parler pour les professionnels du bâtiment, qui ont des chantiers et qui sont bien embêtés pour apporter leurs déchets. On continue à les accueillir, les prendre à la déchèterie de façon gratuite, mais il y a des obligations réglementaires et aujourd'hui on ne doit plus recueillir certains flux. On avait un chef d'entreprise, l'autre jour, qui avait un chantier à Crocq et bien, il allait emmener ses déchets à Guéret. Tout ça, ça représente un coût, ça fait partie des obligations et les collectivités, on s'est tous mis autour de la table, on a eu une réunion à la Préfecture, il y a une quinzaine de jours, justement pour voir comment on pourrait agir. »

R NICOUX : « Ou en est le projet, justement, EC3 ? »

Valérie BERTIN : « Le projet « EC3 » il est en train de tomber à l'eau, l'association à un nouveau président, mais elle est en difficulté. Tu veux intervenir Laurent ? »

Laurent LHERITIER : « Non pas vraiment, mais c'est vrai que les échanges, moi je serais partisan d'étudier la création d'une nouvelle déchèterie, je sais que c'est facile de le dire et plus difficile de le faire. Mais peut être que cette notion de déchets pour les particuliers d'une part et de déchets pour les professionnels, c'est quelque chose qui doit nous inciter à le faire. Le sujet des déchets, globalement, aujourd'hui, c'est le sujet le plus important pour notre collectivité, il me semble. »

D TERNAT : « Et surtout qu'on a du terrain pour pouvoir le faire. Je regardais et à la déchèterie on ne peut pas recevoir tous les professionnels. Ce n'est pas possible ! »

Valérie BERTIN : « On avait délibéré aussi pour vendre une parcelle à Felletin, à l'entreprise DALBY, qui aujourd'hui, compte tenu de la situation de son entreprise n'est plus en mesure d'acquérir le terrain. »

D TERNAT : « Le projet ne se fera plus c'est clair, il a d'autres préoccupations, comme sauver son entreprise. Après il y a une réflexion à avoir, il y a du terrain. »

B ROUGIER : « On entend également dire que la déchèterie ne prend plus les pneus ? »

D TERNAT : « Oui tout à fait. »

B ROUGIER : « Quel est le devenir de ces pneus, si la déchèterie ne les prend pas ? »

D TERNAT : « Les garages logiquement doivent les reprendre, donc après y a des organismes qui sont prêts à nous les reprendre. Régie Gomme qui reprend tous ses pneus. »

B ROUGIER : « Mais ils sont en train de proliférer dans les bois, parce que la plupart des gens achètent des pneus sur internet. »

D TERNAT : « En fin de compte, pour arranger tout le monde, on prenait les pneus, et pour les faire retirer on était obligé de payer. Il y avait double pénalité pour nous. Logiquement là où vous achetez les pneus, ils doivent vous les reprendre. »

B ROUGIER : « Non sur internet, ils ne reprennent pas les pneus, donc ils finissent dans les bois. Ça commence... »

D TERNAT : « ... ou alors quand on manifeste on les retrouve. »

M MOINE : « Pourquoi ces organismes n'ont pas un dépôt, et ils viendraient les chercher ? »

Renaud ROLINAT : « Les garages ont déjà une convention avec ces organismes, ce sont des éco-organismes. »

S DUCOURTIOUX : « Le particulier qui change son pneu lui-même, son pneu il ne va pas l'emmener au garage ? Je ne vois pas pourquoi, on ne prend pas ces pneus. On a de la place, et puis on appelle l'organisme en question, et puis voilà c'est réglé. »

Renaud ROLINAT : « On paie le traitement, le transfert de ces pneus. »

S DUCOURTIOUX : « Donc effectivement, il vaut mieux les retrouver dans les bois ! »

Renaud ROLINAT : « En plus, il faut capter les flux des autres collectivités, parce qu'on était la seule à les reprendre. Les monteurs, les garages sont censés reprendre les pneus. »

S DUCOURTIOUX : « Ce n'est pas une réponse ça ! il se trouve qu'il y a des particuliers qui ont des pneus, et on les voit dans les bois les pneus maintenant. »

R NICOUX : « On n'a pas à payer pour d'autres ! »

M MOINE : « Tu as cité un organisme là, on ne sait pas où il est, est ce qu'on pourrait avoir une convention avec eux pour être un dépôt de chez eux, qui n'occasionnerait pas de dépenses pour la commune et ils viendraient les chercher ? Ça serait une espèce de poste avancé de cet organisme, un dépôt-relai, ils pourraient venir ensuite les récupérer et ça permettrait aux gens de les poser tranquillement à la déchetterie. C'est idiot ce que je dis ? »

D TERNAT : « Non ce n'est pas idiot, mais est-ce qu'on a la possibilité de le faire ? »

Renaud ROLINAT : « Il faut mettre une benne en place à la déchetterie en plus. »

M MOINE : « L'entreprise met sa benne à ce moment-là ? »

Renaud ROLINAT : « Faut qu'on trouve la place pour la mettre. La priorité, comme on l'a évoqué, ce sont les déchets des professionnels, maintenant il y a des nouvelles filières pour la récupération des matériaux du bâtiment, il me semble que c'est un enjeu encore

plus important que les pneus. Sachant qu'on va être encore la seule collectivité de Creuse, voir même du Limousin, à les reprendre. Les autres communes orientent les usagers vers les garages ou sinon avec Evolis, il y a des collectes ponctuelles, il faut appeler l'éco organisme et c'est une collecte, un peu comme il y avait avant, avec les encombrants, ils font venir la belle, il la pose à un endroit et tous les usagers mettent les pneus à cet endroit. »

M MOINE : « Essayons-ça ? »

Renaud ROLINAT : « Après il y a des conditions de stockage, il y a un cahier des charges, c'est un empilement assez spécifique, c'est un peu contraignant, et qui le fait ? Est-ce que c'est un agent de la déchèterie qui va sur place et qui fait le conditionnement ? ou c'est un agent de la commune ou la benne est placée ? »

M MOINE : « Ça mérite quand même d'être exploré. »

D PRIOURET : « C'est plus facile dans les petites communes, je pense qu'il appartient à chaque maire d'inciter les habitants à faire preuve de civisme, en ne jetant pas les pneus dans les bois ou autres. Après je sais qu'il y a toujours des gens indéclicats. »

J MOUTARDE : « Tu sais, j'ai interpellé quelqu'un qui se garait à la piscine, là où on avait l'électricité. Il se garait devant, et là je lui ai dit « Tu te gares là, pourquoi tu te gares là ? Ce n'est pas ta place, des gens qui vont travailler vont être embêtés », et sa réponse « Je suis en république, je fais ce que je veux », tout le monde n'est pas civique ! »

D PRIOURET : « En tant qu' élu, tu l'as engueulé j'espère !? »

D TERNAT : « Donc je vous demande d'approuver ces règlements. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER la proposition ci-dessous, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,**
- **DE DIRE que ces postes seront créées aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,**
- **DE CHARGER la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.**

5. Campagne 2024 de prestation de lavage des bacs, choix du prestataire

M. Didier TERNAT présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Dans le cadre de son Service Public de Gestion des Déchets, la Communauté de

communes est en charge de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts) et de Recyclables Secs (bacs jaunes) en points de regroupement qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Le parc de bacs de collecte représente environ 1 800 unités OMR réparties sur le territoire.

Il est nécessaire d'assurer un nettoyage régulier des bacs, a minima une fois par an, une campagne est envisagée cette année pour le printemps 2024 avant la saison estivale.

Présentation de la demande

Bien que certains bacs soient ponctuellement nettoyés en régie en cas de nécessité, le nettoyage du parc de conteneurs nécessite de faire appel à une prestation extérieure. En effet, il convient de disposer d'un matériel spécifique adapté pour réaliser l'intervention, in situ et en suivi direct des tournées de collecte.

Eléments d'appréciation

La société MINERIS, prestataire pour la collecte du verre à recycler, propose une offre de service adaptée au besoin. Elle a assuré une prestation à l'automne 2023 pour opérer une partie du lavage des bacs.

Cette prestation a donnée entière satisfaction, cependant le prestataire avait surestimé la quantité journalière de bacs pouvant être nettoyés et l'offre est basée sur une intervention à la journée.

1500 bacs ont cependant pu être nettoyés pour les 18 jours d'intervention.

La société MINERIS a formulé une nouvelle proposition pour une campagne 2024 avec une réévaluation du nombre de jours mobilisés. Celle-ci pourrait être plus opportunément programmée en amont de la période estivale avec une intervention de 25 journées étalée sur le mois de mai. La totalité du parc de bacs pourrait faire l'objet d'un nettoyage. La prestation pourrait aussi être revue à la baisse si une partie des équipements ne nécessitait pas un nouveau lavage (réduction du nombre de jours d'intervention).

Eléments financiers

La recherche d'une alternative économique n'ayant pas donnée suite l'an dernier, il ne semble pas opportun de procéder à la recherche d'un concurrent. Il a donc été fait application de l'article R. 2222-8 du Code de la Commande publique, l'estimation du besoin étant inférieure au seuil de 40 000,00 € HT.

L'offre de prix est établie à hauteur de 25 300 € HT pour 25 jours d'intervention.

MINERIS est notre partenaire pour la collecte du verre à recycler et l'offre de prix proposé maintien les tarifs 2023.

La dépense est à inscrire au compte 6156 (maintenance) du budget de fonctionnement 2024 du Service Public de Gestion des Déchets.

Débats :

D TERNAT : « La prestation de lavage des bacs, montant 40 000 euros, donc c'est Mineris, comme d'habitude qui nous le fait. L'offre de prix est établie à hauteur de 25300 euros HT par bacs pour 25 jours d'intervention, ce n'est pas 40 000 euros. 40 000 euros c'est le seuil, on en a pour 25300 euros HT pour 25 jours. Comme vous aviez vu dans les précédentes réunions déchets, il faut le faire avant l'été pour éviter que cela pue. »

Valérie BERTIN : « Après ponctuellement, s'il y a un souci, les agents interviennent pour nettoyer les bacs. Je tiens à saluer quand même le travail qu'ils font, ils sont vraiment sur le terrain dans des conditions compliquées avec des usagers qui ne respectent pas du tout les consignes de collecte. »

D TERNAT : « C'est le civisme ! Si les gens ne veulent pas respecter c'est compliqué. »

M MOINE : « On avait entamé au printemps de l'année dernière, une réflexion sur les bacs en centre-ville d'Aubusson, et la théorie de dissimuler ces bacs. J'ai fait quelques suggestions suite à un benchmark sur les autres communes pour voir comment elles les avaient dissimulés. On a eu depuis, un audit, puisqu'on est dans les plus beaux détours du tour, un audit Michelin, ce n'est pas tous les ans, mais tous les 2/3 ans cet audit, notre score augmente, mais régulièrement revient, par l'auteur du guide Michelin, le fait que ces bacs soient à la vue de tout le monde et aujourd'hui c'est rédhibitoire. Est-ce qu'on peut imaginer qu'on aura trouvé une solution pour l'été 2024 ? On s'était posé la question pour l'été 2023, on n'avait pas le temps, mais pour 2024 on sera bon ? on est déjà au mois de février. »

D TERNAT : « Je ne suis pas sûr que l'on soit prêt. On a regardé, mais dire que ça va pouvoir se faire. »

S DUCOURTIOUX : « On a eu des réunions ça avance. »

R NICOUX : « On a également le même problème, c'est vrai qu'en ville, ces bacs ce n'est pas très esthétique, mais comme on se doute que la Communauté de Communes n'aura pas les moyens, on se lance dans l'entourage des bacs en ville. Pour qu'on les fasse un peu disparaître du paysage. Un peu comme ce que vous avez fait à Saint Quentin, car vous avez réussi à faire des habillages qui permettent de les dissimuler et on va partir sur ce système-là. »

Valérie BERTIN : « Aubusson c'est poser des autocollants dessus ? »

M MOINE : « Il y avait eu cela comme solution, il y a des solutions de dissimulation avec des formes métalliques, il y a l'enfouissement du bac et là il faut un camion spécifique pour collecter. Il faut quand même qu'on essaie d'avancer, déjà sur la dissimulation, ce ne serait pas mal. »

S DUCOURTIOUX : « Ce que l'on a fait dans l'hyper-centre, on a recoupé des bacs en un point de collecte. »

D TERNAT : « C'est le problème de tous ces bacs, dans les centres villes, c'est vraiment récurrent. »

M MOINE : « J'avais passé les photos de ce qu'ils ont fait à Saint Flour, c'était assez esthétique. »

D TERNAT : « Pas sûr que ce sera possible. C'est le budget qui le définira »

M MOINE : « C'est la volonté politique. Est-ce qu'on est une Communauté de Communes où le tourisme est une priorité, nous sommes l'un des plus beaux détours, nous sommes classés communes touristiques ou pas ? Est-ce que les gens viennent faire du tourisme pour visiter nos poubelles ? »

D PRIOURET : « Une question Michel, est-ce que la ville ne serait pas plus à même d'obtenir des subventions pour ça ? il s'agit d'esthétique. »

A DETOLLE : « Si je peux me permettre, on n'est pas dans un problème de tournées des ordures ménagères là, on est dans un problème esthétique. On est dans un problème de présentation de sa ville. Moi c'est vrai que si à Faux on a un problème de ce côté-là, notre réaction sera de se dire comment on fait pour embellir cette présentation. Je ne comprends pas en quoi ça relève de la collecte des ordures ménagères. »

M MOINE : « Les bacs à ordures ça relève bien de la compétence de ... »

A DETOLLE : « ... Les bacs à ordures bien sûr »

M MOINE : « Donc si demain le maire, je dis n'importe quoi, prend un arrêté « j'interdis qu'il y ait des bacs sur la voie publique » vous faites quoi ? »

A DETOLLE : « Ça c'est de sa responsabilité. »

M MOINE : « Pour des raisons esthétiques faut arrêter, mais enfin ! On vous a connu plus sérieux que cela ! »

A DETOLLE : « Ce n'est pas la peine de m'insulter ça va ! »

D PRIOURET : « Michel, dans les communes rurales ce n'est pas nouveau, à Gioux, à Saint Quentin, les caches c'est bien nous qui les payons. »

M MOINE : « Ah non c'était la Communauté de Communes ! »

D TERNAT : « A Gioux, ils l'ont fait eux-mêmes ! »

M MOINE : « Quand j'étais président, c'était la Communauté de Communes qui avait payé. »

Valérie BERTIN : « C'était la belle époque. »

D TERNAT : « A Gioux, c'est la commune ! »

D PRIOURET : « Jamais j'aurais pensé solliciter la comcom pour un cache. »

D TERNAT : « La Nouaille aussi, ils sont en train de le faire, il ne demande rien à la comcom. »

Valérie BERTIN : « Mais c'est vrai qu'auparavant c'était la comcom. »

M MOINE : « Le maire prend un arrêté en disant « je veux que tous mes bacs soient enfouis », c'est une compétence de la comcom, je suis désolé. »

R NICOUX : « Le maire ne peut pas prendre un arrêté sur une compétence quoi n'est pas la sienne. »

M MOINE : « La voie publique c'est sa compétence. »

R NICOUX : « Non il ne peut pas prendre un arrêté sur quelque chose qui n'est pas ... »

M MOINE : « ...Mais bien sûr, relis tes textes ! »

D PRIOURET : « Je te rassure tout le monde a envie qu'Aubusson soit la plus belle possible. »

M MOINE : « Vous êtes en train de me dire, on ne va pas s'en occuper, c'est ça le message ? »

D PRIOURET : « Non tu exagères ! »

D TERNAT : « Je n'ai pas dit cela. »

R NICOUX : « En revanche, je vais te dire que oui, si c'est ça Felletin ne le fait pas, les autres communes non plus. Il y a un moment c'est le budget et la capacité de couvrir cette dépense. Ce n'est pas autre chose ! Il n'y a pas de raison qu'Aubusson en ait, Felletin n'en ait pas, Vallière en ait pas et les autres non plus. C'est l'égalité entre les territoires, je suis désolée. »

M MOINE : « C'est pour ça qu'on paie aussi des taux de taxe qui sont plus élevées que les autres. »

R NICOUX : « Viens voir à Felletin le taux des taxes ! »

D PRIOURET : « A Felletin, on a vu un adjoint au Maire « exploité » qui de lui-même a construit des « caches-poubelles » ! »

R NICOUX : « ...il ne voulait pas qu'on en parle. »

M MOINE : « Il faut que l'on travaille dessus. »

D TERNAT : « Merci votons. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER la proposition de la société MINERIS pour la réalisation d'une campagne de lavage de bacs de collecte et pour un montant de 25 300,00 € HT,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer le bon de commande et le contrat de prestation.**

6. Désignation des représentants de la Communauté de communes Creuse Grand Sud chez EVOLIS 23

M. Didier TERNAT présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Par délibération N°2023 – 081, la Communauté de communes a acté le transfert du volet traitement de la compétence « gestion des déchets des ménages et assimilés » à Evolis 23 à compter du 1er janvier 2023.

Les modalités du transfert détaillées dans la délibération ont été co-construites par un groupe de travail mixte (élus et agents des services) tout au long de l'année 2023.

Cette évolution importante pour le territoire de la Communauté de communes s'inscrit dans une démarche globale menée à l'échelle départementale en lien avec la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, le SICTOM de Chénérailles, la Communauté de communes de Marche et Combraille en Aquitaine et la Communauté de communes Creuse Confluence.

Outre la mutualisation des opérations de traitement, il s'agit d'intégrer l'entente Evolis 23, Syded 87 et Limoges Métropole et d'être partie prenante du projet de futur d'incinérateur des ordures ménagères résiduelles.

Objet de la demande

L'adhésion de la Communauté de communes Creuse Grand Sud à Evolis 23 implique la désignation par élection, des délégués représentant la Communauté de communes au Conseil syndical.

Ceux-ci doivent être élus par un vote à bulletin secret.

Éléments d'appréciation

Les évolutions de gouvernance relatives à l'extension du périmètre du syndicat ont été débattues et retenues au cours de l'année 2023, en particulier lors de la réunion de travail du 22 mai 2023. Quelques modifications des statuts du syndicat mixte sont à prévoir et portant notamment sur :

- Les modalités de financement du volet « traitement » de la compétence.
- La composition du bureau du conseil syndical avec l'élargissement des sièges permettant à chaque nouvel EPCI membre de disposer d'un siège. Le conseil syndical s'enrichira de nouveaux membres au prorata de tranches du nombre d'habitants (1 délégué par tranche de 3 000 habitants).

Ainsi, il est prévu pour la Communauté de communes Creuse grand Sud 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Un délégué pourra siéger au Bureau syndical.

Eléments financiers

L'adhésion de la Communauté de communes Creuse Grand Sud implique une cotisation annuelle basée sur le nombre de délégués siégeant au conseil syndical (de 250 € pour 1 délégué à 2 000 € pour 5 délégués ou plus). La somme correspondante est inscrite au projet de budget 2024.

Débat :

D TERNAT : « Au jour d'aujourd'hui, on nous demande de voter pour avoir 5 titulaires et 5 suppléants. Donc on doit voter à bulletin secret. »

R NICOUX : « Voyons les candidats déjà. »

Valérie BERTIN : « Est-ce qu'il y a des candidats déjà ? »

JL LEGER : « Oui voilà, il y en a 5 »

Valérie BERTIN : « Didier TERNAT, Alain ROULET, Stéphane DUCOURTIOUX, Benjamin SIMONS, Philippe COLLIN pour les titulaires. Pour les suppléants : Laurent LHERITIER, Jean-Luc LEGER, Alain DETOLLE, Jean-Louis JOSLIN, Valérie BERTIN. Est-on obligé de mettre cela sur papier, Peut-on s'entendre là-dessus ? Merci. Parmi les titulaires, il faut un représentant qui siègera au bureau et je propose que ce soit le vice-président, si tout le monde est d'accord ? »

P COLLIN : « Moi je veux proposer ma candidature »

D TERNAT : « Vote à bulletin secret ? »

V GUENAUULT (à la demande de Madame Valérie BERTIN) : « Il faut deux assesseurs. »

Valérie BERTIN : « Il nous faudra deux assesseurs, les plus jeunes ? Il faut un homme et une femme. Assesseurs : Evelyne PINLON et Roger FOUGERON »

V GUENAUULT (à la demande de Madame Valérie BERTIN) : « Il y a 37 présents et 5 pouvoirs, soit 42 »

Valérie BERTIN : « Tout le monde est d'accord ? Dépouillement : 4 blancs, 1 nul, 18 Didier Ternat et 16 Philippe COLLIN »

JL LEGER : « Il y a un souci on est à 39 »

Valérie BERTIN : « Il y a un souci depuis le départ, il faut recompter ! »

E PINLON : « Il y avait des enveloppes, des bulletins et des enveloppes vides. »

Valérie BERTIN : « On refait le vote, que des bulletins cette fois-ci. Assesseurs : Marina Bonifas et Benjamin Simons. Dépouillement : 42 bulletins, 21 pour Didier TERNAT, 18 pour Philippe COLLIN et 3 blancs. Didier TERNAT siègera comme titulaire au bureau d'Évolis. Il n'y a pas de suppléant sinon cela nous aurait arrangé. »

Nombre de votants : 42
Nombre de votes blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 39

18 pour Philippe COLLIN
21 pour Didier TERNAT

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **DE PROCEDER** à l'élection par un vote à bulletin secret des cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants au conseil syndical d'Evolis 23,
- **DE PROCEDER** à l'élection par un vote à bulletin secret du représentant siégeant au bureau syndical d'Evolis 23, parmi ces 5 titulaires.

Votes des membres = UNANIMITÉ :

- **5 Titulaires** : Stéphane DUCOURTIOUX / Philippe COLLIN / Benjamin SIMONS / Didier TERNAT/ Alain ROULLET
- **5 Supplément·e·s** : Laurent LHÉRITIER / JL LEGER / Alain DÉTOLLE / Valérie BERTIN / Jean-Louis JOSLIN

Élection du représentant = MAJORITÉ : Didier TERNAT

4) Développement, Aménagement et Transitions

7. Convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine

Mme Céline COLLET-DUFAYS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

La loi NOTRe du 7 août 2015 a attribué à la Région un rôle premier dans le soutien au développement économique et notamment une compétence exclusive pour définir les régimes d'aides aux entreprises dans la région.

La Région élabore, dans ce cadre, un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui :

- Définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à

l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional,

- Organise la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le nouveau SRDEII, approuvé le 20 juin 2022 par la Région Nouvelle Aquitaine, a apporté des éléments de réponse aux enjeux de développement de toutes les entreprises néo-aquitaines, quelles que soient leur taille, leur nature, leur secteur d'activité et le territoire sur lequel elles sont implantées. Ce SRDEII répond aux objectifs de la feuille de route régionale NeoTerra dédiée à la transition énergétique et écologique, co-construite en 2019 et revue en 2023, autour de 6 ambitions :

1. Garantir l'avenir : reconquérir les ressources naturelles
2. Construire demain : les transitions pour tous (lutter contre les inégalités sociales / sociétales)
3. (Mieux) se nourrir : accélérer les transitions agro-écologiques et alimentaires
4. Innover pour une économie responsable et décarbonée au service des transitions
5. Habiter et se déplacer : des territoires adaptés au changement climatique
6. Être en bonne santé : une approche unifiée de la santé humaine, animale et environnementale (One Health)

Le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ainsi, les interventions des collectivités en matière de Développement Economique doivent se faire dans le cadre défini par le SRDEII et par l'intermédiaire d'une Convention signée avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Une convention a ainsi été signée le 23 juin 2020 entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté Creuse Grand Sud, liée :

- Aux dispositifs mis en place suite au début de la crise de la COVID 19, pour attribuer sur le territoire de Creuse Grand Sud, toutes les nouvelles aides d'urgences aux entreprises,
- A la participation au fonds de Prêts d'honneur à taux 0 porté par le Réseau Initiative dédiés aux porteurs de projet souhaitant s'implanter sur le territoire.

Un premier avenant de prolongation couvrant la période jusqu'à décembre 2023 a été validé lors de la séance du Conseil du 1er juin 2022 (Délibération N°2022-077).

Il a été proposé par les services de la Région de prendre quelques mois de plus pour rédiger la nouvelle convention et sécuriser cette période de travaux techniques et juridiques par voie d'un nouvel avenant de prolongation de la convention jusqu'au 1er juillet 2024.

Ainsi, un deuxième avenant de prolongation couvrant la période jusqu'à juin 2024 a été validé lors de la séance du Conseil du 21 septembre 2023 (Délibération N°2023-101).

Objet de la demande

Il s'agit d'approuver la signature du projet de convention SRDEII 2024-2028 entre Creuse Grand Sud et la Région Nouvelle Aquitaine. Ce projet de convention avec ses 3 annexes, est joint au présent rapport.

Éléments d'appréciation

La signature de cette convention SRDEII est une condition nécessaire pour permettre à Creuse Grand Sud d'agir dans le domaine économique et notamment, de verser des aides aux entreprises, à compter du 1er juillet 2024.

L'annexe 1 de la convention est relative à la stratégie et il est proposé de retenir comme priorités territoriales de Creuse Grand sud :

- la transition énergétique des entreprises,
- le transport/logistique/mobilité,
- les filières économiques locales typiques du territoire,
- l'accompagnement aux usages numériques, suite au déploiement de la Fibre optique.

L'annexe 2 est une « Charte de Partenariat économique » que les EPCI doivent signer.

L'annexe 3 est le « Règlement d'intervention des aides aux entreprises » a été approuvé par le Conseil Communautaire le 16 novembre 2023.

Les services de la Région Nouvelle Aquitaine vont devoir étudier 122 conventions dans les mois à venir et il semble que Creuse Grand Sud est dans les premiers à être prêts.

Il est proposé, de manière itérative, de pouvoir réviser cette convention de manière périodique pour s'adapter aux besoins des entreprises du territoire.

Conséquences financières

La convention en elle-même n'a pas d'incidence financière directe.

Le montant alloué pour l'aide aux entreprises sera décidé par le Conseil Communautaire lors des votes du budget de Creuse Grand Sud.

Débat :

Valérie BERTIN : « Nous revenons au développement économique avec la convention SRDEII Région Nouvelle Aquitaine, donc Céline »

C COLLET-DUFFAYS : « On s'est vu en groupe de travail et en conférence en novembre et en janvier, on a parlé un petit peu de cette convention SRDEII, les enjeux qu'il y a autour, puisqu'en fait nous sommes dans le cadre des enjeux de la région puisqu'on conventionne avec la Région, qui elle, définit les axes de développement économique, et donc de nos échanges. Il en est ressorti des axes prioritaires qu'on va bien sûr vous demander de valider, puisque la convention, on est obligé de la signer, sinon on ne peut pas donner d'aides aux entreprise. »

Valérie BERTIN : « Il sera possible de faire des avenants. »

C COLLET-DUFFAYS : « Oui c'est ce que j'allais dire, il sera possible ensuite de revenir, d'améliorer ou d'orienter des pistes qu'on a pas vues, c'est une convention pour 3 ans. Les objectifs de Neoterra, puisque c'est dans le cadre de Neoterra qu'on fixe ces enjeux-là, c'est important, ce sont des ambitions de loi Montagne, donc reconquérir les ressources naturelles, les transitions pour tous, accélérer les transitions agro-écologiques alimentaires, innover pour l'écologie responsable et décarbonner, se déplacer dans les territoires, s'adapter aux changements climatiques et être en bonne santé. De nos différents échanges, il en est ressorti 4 priorités :

- la transition énergétique des entreprises, comment est-ce qu'on peut être support même si notre enveloppe de développement économique est quand même restreinte. Peut-être que cela peut aider une entreprise, un commerce, pour passer à l'acte et amorcer sa transition énergétique.

- Le transport, la logistique et la mobilité en 2ème priorité

- les filières économiques locales typiques du territoire,

- Les usages numériques structurants car ce n'est pas comme pour les maisons France Services. Il s'agit effectivement de déploiement dorsal et maintenant fibre, la fibre est terminée à peu près partout. Les accompagner, nous collectivité dans les usages structurants par ex : la télémédecine.

Voilà, c'est dans ce cadre-là que l'on met les priorités. La convention est organisée en plusieurs annexes. L'annexe 1 c'est une annexe que nous donne la Région, l'annexe 2 c'est une charte, L'annexe 4 est le règlement d'intervention des aides aux entreprises que nous avons déjà approuvé lors du conseil communautaire du 16 novembre, et l'annexe 3, c'est ce qui relate toutes les orientations que nous avons définies et qui sont synthétisées dans les 4 priorités que je vous ai donné tout à l'heure. Il n'y a pas d'incidence financière par rapport à cette convention. En fait, elle nous est obligatoire si on veut faire des aides économiques aux entreprises de notre territoire, et donc avez-vous des questions, car là j'ai fait synthétique, synthétique ? »

S DUCOURTIOUX : « tu parles de 4 annexes, il y en a que 3 »

C COLLET-DUFFAYS : « il y en a que 3, oui, le règlement est dans le 3 avec une synthèse. Merci pour la question, il y en a qui suivent malgré l'heure tardive. Passons au vote. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER le partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine via la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),**
- **De VALIDER :**
 - **La convention établie entre la Région Nouvelle Aquitaine et Creuse Grand Sud en vue de la mise en œuvre du SRDEII,**
 - **Les éléments de stratégie de Développement Economique de Creuse Grand Sud situé en ANNEXE 1,**
 - **La synthèse du règlement d'intervention Creuse Grand Sud en ANNEXE 3.**

- **D'ACCEPTER la Charte de Partenariat Economique intégrée à l'ANNEXE 2,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris les avenants à intervenir.**

8. Campus Connecté

M. Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

En accord avec l'Université de Limoges, et avec l'appui de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse souhaite implanter au sein du pôle universitaire Jules FERRY de Guéret un campus connecté pour la rentrée 2024 qui s'appellera pour la Creuse : « C@mpus 2.3 ».

Ce projet C@mpus 2.3 fera l'objet d'une expérimentation sur 3 ans (2024 à 2026) avec une approche partenariale associant la Région Nouvelle Aquitaine, l'Université de Limoges, la Ville de Guéret et les intercommunalités creusoises.

Ainsi, le Conseil Départemental de la Creuse a sollicité les intercommunalités de Creuse pour leur proposer un partenariat.

Présentation de la demande

Il s'agit, pour Creuse Grand Sud, de valider la convention de partenariat afin de permettre de aux étudiants (jeunes et moins jeunes) du territoire intercommunal d'accéder à dispositif C@mpus 2.3 dans la limite des places disponibles (18 par an).

Joint au présent rapport, le projet de convention prévoit :

- Les modalités de communication/promotion de ce dispositif sur le territoire intercommunal, notamment auprès des établissements secondaires,
- Les modalités d'accès et de recrutement des étudiants au dispositif,
- Les modalités d'accompagnement personnalisé (tuteur/coach) et collectif proposés aux étudiants, ainsi que les services proposés par l'Université de Limoges
- La gouvernance du dispositif à travers un comité de pilotage.

La convention est prévue pour une durée de 1 an renouvelable.

Éléments d'appréciation

L'éloignement des principaux centres universitaires et les problématiques de mobilité est un des freins majeurs aux études post-baccalauréat des creusoises. A cela, peuvent s'ajouter des problématiques économiques, culturelles, psychologiques, familiales et sanitaires.

Ainsi, le dispositif C@mpus2.3 est destiné prioritairement aux étudiants creusois qu'il s'agisse de jeunes qui viennent d'obtenir le baccalauréat, ou de moins jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures, se réorienter ou reprendre des études dans le cadre d'un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Cet espace connecté offrira aux étudiants creusois de nombreux avantages leur permettant notamment de disposer d'une salle facile d'accès, d'une bibliothèque universitaire, d'un service de restauration et d'autres services d'ores et déjà disponibles au sein, ou à proximité, du Campus Jules Ferry.

Un tuteur qui sera chargé d'encadrer, de conseiller et de coacher ces jeunes sera recruté, au sein même de la Direction « Collèges, jeunesse et sport » du Conseil départemental. Ce tuteur, en tant qu'élément clé du dispositif assurera en proximité, le suivi personnalisé et la supervision des futurs étudiants. Il aura également le rôle d'accompagner les apprenants, en leur proposant une aide méthodologique, informatique et administrative.

Outre la participation financière, la Communauté de communes Creuse Grand Sud s'engagera à communiquer sur ce dispositif sur ses propres supports de communication (site internet, magazines et autres publications), à informer les familles de son territoire ainsi que les partenaires locaux accueillant des publics jeunes entre 16 / 30 ans de son territoire, de l'existence, en Creuse du dispositif.

Éléments financiers

La participation financière annuelle forfaitaire demandée aux EPCI dépend du nombre d'habitant :

Population INSEE 2022	Cotisation forfaitaire annuelle
Jusqu'à 4 999 habitants	800
De 5000 à 9 999 habitants	1000
De 10 000 à 19 999 habitants	2000
20 000 habitants et plus	3000

Ainsi, la Communauté de communes Creuse Grand Sud devra verser une cotisation forfaitaire annuelle de 2 000 € pour 2024.

Cette cotisation sera allouée au Conseil Départemental de la Creuse et correspondra à une participation aux coûts de fonctionnement du dispositif (rémunération du tuteur/coach, viabilisation/ entretien du site d'accueil).

Débat :

Valérie BERTIN : « C@mpus connecté, Philippe »

P ESTERELLAS : « En accord avec l'université de Limoges et l'appui de l'état, de la Région

Nouvelle Aquitaine, le département souhaite implanter, au sein du pôle universitaire Jules Ferry, un campus connecté, et ce pour la rentrée 2024. Ils l'ont nommé campus 2.3. Ce projet fera l'objet d'une expérimentation pour 3 ans, 2024 - 2025 - 2026, avec une approche partenariale, associant la Région, l'Université de Limoges, la ville de Guéret et ses intercommunalités creusoises. C'est pourquoi, le département de la Creuse, nous sollicite aujourd'hui. Il est demandé de valider la convention de partenariat afin de permettre aux étudiants du territoire intercommunal d'accéder à ce dispositif, dans la limite des places disponibles qui sont de 18 places par an. Pourquoi un campus connecté, il faut savoir qu'il y en a 89 en France, l'éloignement des principaux centres universitaires, le problème de mobilité, les problématiques qui sont liées à l'économie la culture, la psychologie des étudiants et les problématiques familiales / sanitaires. Les outils proposés, sont un espace connecté à proximité du campus Jules Ferry, avec une bibliothèque universitaire, un service de restauration. Un tuteur a déjà été recruté. Les engagements en plus du financement, c'est pour Creuse Grand Sud, de communiquer sur ce dispositif, informer les familles de son territoire, ainsi que les partenaires locaux accueillant des publics entre 16 et 30 ans. Les éléments financiers, vous avez vu nous sommes sur une cotisation forfaitaire de 2000 euros. Sur le territoire, il y a deux élèves intéressés, 1 d'Aubusson et 1 de Felletin. Avez-vous des questions ? »

B SIMONS : « A la lecture de la convention, il est précisé que c'est un comité de sélection qui procède à la sélection des 18 élèves qui occuperont ces 18 places. Par contre, il n'est précisé nulle part, qui siège à ce comité de sélection ? »

P ESTERELLAS : « C'est une question pertinente, là pour le moment, ils sont plutôt à la recherche de candidats. A l'heure actuelle ils n'ont pas les 18. »

P COLLIN : « Oui mais qui ? »

P ESTERELLAS : « Les élèves concernés, pour le coup j'en connais un des deux. Pour qui est dans le comité, pour le moment que le département. »

C COLLET-DUFAYS : « C'est le département qui gouverne avec lui-même. »

P COLLIN : « Tu pourras poser la question ? »

P ESTERELLAS : « Valéry Martin est venu nous faire la présentation, pour le moment c'est que le département. D'ailleurs, à part la ville de Guéret, les intercommunalités n'ont pas encore délibérées je crois. »

C COLLET-DUFAYS : « Si certaines ont délibéré, mais elles ne participent pas à la gouvernance. »

P COLLIN : « Benjamin demandait qui allait siéger à ce comité de sélection ? »

P ESTERELLAS : « Sur la gouvernance, c'est une question que l'on a posée, mais qui n'est pas très claire de la part de Valérie Martin. Il y'a un comité de pilotage, normalement on est censé y être, mais c'est bien indiqué que c'est le Conseil Départemental qui pilote. »

C COLLET-DUFAYS : « On a aussi posé la question de l'évaluation de l'expérimentation et on n'a pas de retour en plus. »

R NICOUX : « Autre question que l'on peut poser, quelles types d'études ils vont poursuivre ? »

P ESTERELLAS : « A priori c'est toutes filières. Après le principe du tuteur c'est de prendre en charge un étudiant et l'emmener dans cette culture estudiantine. Quelle démarche, où et avec qui ? Ce sont vraiment des élèves qui sont en rupture. L'élève dont je connais le passé, c'était un très bon élève au lycée. Ensuite, il y a un autre profil, un type de profil

qu'on voit émerger, ce sont les élèves qui sont en situation de handicap, qui sont totalement pris en charge, école primaire, collège et lycée, puis ensuite sont laissés livrés à eux-mêmes à la fac. Donc c'est aussi ce genre de public qui est concerné pour ce genre de dispositif. »

R NICOUX : « J'ai du mal à comprendre le lien entre la fac et le dispositif. Quelqu'un qui est en rupture ou autre, qu'est-ce que ça va lui apporter vraiment ? Il y aura toujours de la rupture. C'est le travail sur internet, c'est le travail à distance. Ce n'est pas la socialisation ! »

P ESTERELLAS : « L'idée présentée c'est justement d'amener un étudiant à rentrer dans un processus de vie étudiante. »

R NICOUX : « Tout seul, comme ça ? »

P ESTERELLAS : « Non justement il y a un tuteur. »

R NICOUX : « C'est un tuteur, une année, et avec un ordinateur, faut m'expliquer comment ça marche ? »

Valérie BERTIN : « Oui mais il devra se rendre à Guéret. »

R NICOUX : « Même s'il se rend à Guéret... »

C COLLET-DUFAYS : « Je suis d'accord avec toutes ces questions que l'on se pose parce qu'on ne sait pas exactement comment c'est organisé. Mais je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de l'expérimentation à condition que l'on ait un retour de ce qui se passe. Sur le rapport, il est indiqué que c'est une signature sur 3 ans, je préconise qu'on signe pour 1 an, et que ce ne soit pas tacitement renouvelable. On peut partir là-dessus, si c'est possible, et revoir ça l'année prochaine ? »

M MOINE : « C'est la jurisprudence d'Yves Duteil : Prendre un étudiant par la main et l'emmener vers demain »

P ESTERELLAS : « Il est proposé de voter. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'ACCEPTER la participation de la Communauté de communes Creuse Grand Sud au dispositif C@ampus23,**
- **DE VALIDER le budget dédié à ce dispositif,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le projet de convention de partenariat joint pour une durée d'un an.**

Questions diverses

Valérie BERTIN : « En préambule, on vous propose une motion de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, en faveur du maintien de l'offre éducative. »

Motion de la Communauté de communes Creuse Grand Sud en faveur d'un maintien de l'offre éducative

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, réuni le 1er février 2024, exprime son opposition quant aux fermetures de classes envisagées en Creuse et notamment à Aubusson

Suite à l'annonce de 11 fermetures de classes par le DASEN, le 23 janvier dernier, l'ensemble des élus se mobilise aux côtés des parents d'élèves et des syndicats d'enseignants en vue de revendiquer le maintien d'une vraie offre éducative sur nos territoires ruraux.

En effet, 11 fermetures de classe sont envisagées en Creuse, dont une à Aubusson, pour rendre 6 postes au Ministère de l'Education Nationale et aucune ouverture de poste de remplaçant, et ce, sans véritable concertation. Depuis plusieurs années, structurellement, il manque une dizaine d'ETP pour répondre aux besoins de remplacement.

Cela va à l'encontre de toutes les promesses faites dans le cadre du dispositif France Ruralités et réduit tous les efforts engagés par nos collectivités en vue d'attirer et accueillir de nouvelles populations, en limitant encore l'offre de services à nos populations.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud soutient les positions des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants, de l'Association des Maires, des élus communaux et intercommunaux de la Creuse qui demandent au Ministère de l'Education Nationale de revoir sa copie, et notamment d'annuler les fermetures de classes envisagées et de pourvoir à la juste hauteur des besoins aux remplacements des professeurs empêchés.

L'égalité des chances pour les enfants des territoires ruraux nécessite un engagement de l'Education Nationale.

40 % des absences n'ont pas été remplacées l'an dernier

Débat :

Valérie BERTIN : « L'AMAC s'est réunie, a fait un communiqué de presse ce matin sur la carte scolaire. »

JL LEGER : « C'est paru dans la presse, il faut s'informer ! »

R NICOUX : « Non mais je n'ai pas vu ! »

Valérie BERTIN : « Creuse Grand Sud c'est l'école d'Aubusson. »

JL LEGER : « Tu as Saint Sulpice le Guéretois, tu as deux fois Guéret, Bousac... »

M MOINE : « Quand on pense que toutes les absences devaient être remplacées, dit l'ancien ministre de l'éducation nationale, qui a fait une fugace apparition dans son ministère. Au-delà des 11 fermetures, il faut que ceux qui n'ont pas de fermeture soient

conscients qu'aujourd'hui il y a eu 40% des absences qui n'ont pas été remplacées l'an dernier et que ça prend le même chemin pour cette année et que ça touche toutes les écoles. »

Valérie BERTIN : « Tout à fait ! »

JL LEGER : « il faut un réarmement scolaire »

Valérie BERTIN : « Bon voilà le texte qui vous est proposé, Je pense que c'est important. C'est bon pour tout le monde ? Oui.

Je vous donne quelques dates : Commission finances le 26 février, Commission des déchets le 28 février à Croze, prochain conseil communautaire le 14 mars, commission économique le 20 février à 18h30, villa Châteaufavier. Merci à toutes et tous. »

FIN A 22H40